

LA QUESTION JAPONAISE

PRESIDENT ROOSEVELT SE PLAINT QUE LA LEGISLATURE DE LA CALIFORNIE GATE SES PLANS. — COMMENT LE TRAITE EST APPRECIE A TOKIO.

Sacramento (Californie), 11. — Le gouverneur Gillette a transmis au Sénat la législation en matière de passeports japonais. Le Président Roosevelt se plaint que la législature de la Californie envoie des messages au Sénat qui sont en contradiction avec la politique officielle du gouvernement. Le Président demande au gouverneur de ne pas faire de la sorte. Le gouverneur a répondu qu'il ne pouvait pas faire autrement. Le Président a répondu qu'il ne pouvait pas faire autrement. Le Président a répondu qu'il ne pouvait pas faire autrement.

pression fût exercée sur le gouvernement pour empêcher d'émettre des passeports limitant la destination de leurs porteurs. Sacramento, 11. — Voici le texte de la dépêche adressée par le président Roosevelt au gouverneur Gillette: "L'action de la législature rapportée dans les journaux de ce matin est très malheureuse dans son effet sur mes efforts en vue d'obtenir l'exclusion des ouvriers japonais au moyen d'une entente amicale, et, si elle était continuée, rendrait probablement inutile la récente législation du Congrès dans ce but. Veuillez assurer la suspension de toute autre action jusqu'à réception d'une lettre de moi." (Signé) "THEODORE ROOSEVELT."

BOMBE ANARCHISTE

Le commandant de la garnison de Xaita, son adjudant et son cocher blessés.

Xaita (Crimée), 11. — Le colonel ambassadeur, commandant de la garnison, a été blessé légèrement, et son adjudant et son cocher ont été blessés grièvement. On croit que la bombe a été lancée d'une fenêtre d'un étage supérieur, au moment où la voiture du colonel passait dans une rue de la ville. L'auteur de l'attentat s'est échappé.

GREVE A ISPAHAN

Une proteste contre les exactions du fils du gouverneur, oncle du shah.

Téhéran (Perse), 11. — Pour protester contre les exactions et les répressions réactionnaires du gouverneur, le fils du gouverneur, oncle du shah, a été assassiné. On croit que la bombe a été lancée d'une fenêtre d'un étage supérieur, au moment où la voiture du colonel passait dans une rue de la ville. L'auteur de l'attentat s'est échappé.

Tout le monde dans la Maison Blanche semble énormément soulagé de voir tout danger disparu. Le président était très joyeux quand il partit.

L'état du jeune Roosevelt s'améliore constamment et le docteur Rixey disait ce soir que s'il n'y avait pas de complications, Archie serait rétabli dans trois semaines.

Tout danger est pratiquement passé, mais le malade est très faible.

LA QUESTION D'AMNISTIE

On ne sait trop comment la soulever au parlement russe.

Saint-Petersbourg, 11. — La chambre basse du parlement s'est réunie, ce matin, par sections, pour faire l'examen des lettres de créance des députés.

Les partis radicaux ne savent comment s'y prendre pour soulever la question d'amnistie. Les socialistes veulent à tout prix l'annulation de l'attentat contre le tsar, sous forme d'une déclaration au peuple qui serait pratiquement un appel à la révolution.

A un caucus des socialistes révolutionnaires et de la Ligue des Paysans, hier soir, on a réitéré cette proposition ainsi qu'une autre demandant un appel ou une demande à ce sujet adressé à l'empereur et à l'été décliné de présenter un projet de loi régulier accordant l'amnistie aux prisonniers politiques. Une telle mesure sera certainement repoussée par les démocrates constitutionnels.

Le cabinet, à tout événement, ne regardera pas la présentation d'une résolution d'amnistie comme justifiant la dissolution du parlement. La campagne des réactionnaires en faveur de la prorogation du parlement sous quelque prétexte que ce soit continue cependant à battre son plein.

UNE GOUTTE D'ALCOOL

Au fait, un désastre, à Iheroville, hier soir.

(Dépêche spéciale) Iheroville, 11. — Un feu s'est déclaré hier soir, vers cinq heures, dans l'hôtel de M. Joseph Davignon. Ce dernier était à l'étage. On croit que la cause du feu a été une goutte d'alcool répandue sur une lampe à alcool.

M. Davignon sautait la lampe et fut en feu. Il fut tué. On croit que la cause du feu a été une goutte d'alcool répandue sur une lampe à alcool.

Le feu a été promptement éteint. Les dommages matériels ne sont pas très considérables.

CIGARETTES EGYPTIENNES Mogul 1/2 cents la boîte.

ESCADRE ANGLAISE

Six croiseurs cuirassés se rendront à l'exposition de Jamestown.

Londres, 11. — Six navires appartenant à la première division de croiseurs britanniques sont en réparations à Portsmouth. Ils se joindront à la flotte internationale qui doit se réunir à Hampton Roads à l'occasion de l'inauguration de l'exposition de Jamestown.

Le quartier des officiers du vaisseau-amiral du contre-amiral Neville, le croiseur cuirassé "Good Hope," est transformé en une vaste salle de danse, et d'autres préparatifs indiquent qu'on se propose de faire grand accueil aux visiteurs à bord des navires qui forment l'escadre.

Les deux ailes, construites d'après le modèle des cerfs-volants Hargrave, se rencontrent à un angle de huit degrés et ont une envergure de douze mètres. La largeur des ailes n'est que de 60 centimètres. Un moteur d'une force de 50 chevaux, placé au centre, active une hélice dont les lames, en aluminium, ont deux mètres de diamètre. L'hélice est placée

UNE FEMME HEROIQUE

Elle meurt après avoir sauvé toute sa famille.

New-York, 11. — Madame Annie Corbett, l'épouse de M. James Corbett, entrepreneur du No 3254, Third Avenue, est morte maintenant; elle a succombé à une maladie du cœur après avoir sauvé d'une mort affreuse ses cinq enfants qui étaient en train d'être brûlés vifs dans leur maison.

Aidé de son garçonnet, âgé de huit ans, elle a réussi à éteindre les flammes qui menaçaient de consumer sa maison, mais au moment où joyeuse, elle se félicitait d'avoir pu sauver ses pauvres petits, elle s'abattit sur le plancher, morte.

Mme Corbett était seule avec ses enfants quand l'incendie se déclara. Son fils James était à s'habiller pour se rendre à une veillée, tout en bécotant son dernier né, Madame Corbett lui enseignait où trouver ses beaux vêtements. Tout à coup, James mit le pied sur une allumette et le feu se communiqua immédiatement aux rideaux de la chambre à coucher.

Mme Corbett donna son bébé à James et prit la précaution de mettre ses autres enfants en lieu sûr, puis se mit à combattre l'incendie.

Après avoir réussi à éteindre les flammes, la mère reprit son bébé dans ses bras et l'embrassait avec ferveur, larmes de joie quant tout à coup, elle s'effaissa.

Mais, le plus vieux de ses fils, courtisé par le médecin; le docteur J. L. Quinn fut promptement rendu, mais il ne put que constater la mort.

CADEAU IMPERIAL

Un buste de Guillaume d'Orange offert à la nation anglaise par l'empereur Guillaume.

New-York, 10. — L'empereur Guillaume a fait don à la nation anglaise d'un buste représentant Guillaume d'Orange, qui fut Guillaume III d'Angleterre. Ce buste sera envoyé au roi Édouard vers la fin de juin, et l'empereur en gardera un duplicata qui sera installé sur la terrasse en face du palais impérial.

Le sculpteur Heinrich Baucke raconte que l'empereur vint un jour dans son atelier, et qu'après avoir considéré la maquette du buste, s'écria: "Quel beau cadeau ce serait faire à la Grande-Bretagne!"

Sa pensée première était de donner à Édouard VII un buste en miniature, mais, après maintes réflexions, l'empereur jugea qu'il serait mieux d'envoyer à son oncle ce buste en bronze, et semblable à celui qu'il garderait dans l'empire.

Sa Majesté en est si fière, que dernièrement lors de l'anniversaire de la reine Wilhelmine, il en donnait un semblable — en miniature cette fois — à la gracieuse reine de Hollande.

Baucke déclare que l'empereur passe plusieurs heures, des fois, à son côté, lui indiquant les corrections à faire, avec une minutie qui devient obsessionnelle, et le sculpteur se rend à la volonté impériale.

M. CLEMENCEAU AUTEUR

Rome, 11. — Le signor Riccardi, éditeur d'œuvres dramatiques, ayant appris que M. Clemenceau, le premier ministre français, avait écrit une comédie encore inédite, s'est rendu récemment en France pour se la procurer.

Le premier ministre a accédé au désir de l'éditeur, et lui a remis le manuscrit. La pièce est en un acte et intitulée: "Le voleur du bonheur". Le signor Riccardi a donné le manuscrit pour qu'il soit transcrit, au signor Martini, autrefois gouverneur d'Éritrée et un excellent littérateur.

La comédie sera jouée au printemps, le signor Martini devant en faire la traduction très prochainement.

EMPOISONNEUR

Un Bavarois arrêté à Berlin pour avoir fabriqué du vin avec de la glycérine, de l'acide tartarique et de la potasse.

Berlin, 11. — Un Bavarois, qui se livrait au commerce des vins, a été condamné à deux mois de prison et à une amende de \$2,500, pour avoir fabriqué des vins avec de la glycérine, de l'acide tartarique et de la potasse.

Le fabricant de vin avait usé à cet effet, pendant sept années, 300 tonnes de glycérine, 120 d'acide tartarique, 16 de potasse et 11 d'acide chlorhydrique.

La conquête de l'air

LE NOUVEL AEROPLANE AVEC LEQUEL SANTOS-DUMONT ESPERE GAGNER LE PRIX DEUTSCH-ARCHDEACON DE \$10,000.

Paris, 11. — Le nouvel aéroplane que construit Santos-Dumont en vue de concourir pour le prix Deutsch-Archdeacon de \$10,000 pour la première machine "plus lourde que l'air" qui couvrira une distance dépassant un kilomètre, avec retour au point de départ, est beaucoup plus petit, plus rigide et plus puissant que l'"Oiseau de Proie," avec lequel il a gagné, l'automne dernier, le prix Archdeacon dans une course de 220 mètres.

Dans la nouvelle machine, la toile des ailes est remplacée par du bois mince poli, et la carcasse est aussi en bois léger.

Les deux ailes, construites d'après le modèle des cerfs-volants Hargrave, se rencontrent à un angle de huit degrés et ont une envergure de douze mètres. La largeur des ailes n'est que de 60 centimètres. Un moteur d'une force de 50 chevaux, placé au centre, active une hélice dont les lames, en aluminium, ont deux mètres de diamètre. L'hélice est placée

à l'avant. On croit qu'elle aura ainsi une meilleure prise d'air. En arrière, et audessous, du moteur est le siège de l'opérateur. Ce n'est guère plus qu'une sellette de triecyle, mais de la Santos-Dumont peut diriger et manœuvrer l'appareil. Le gouvernail et l'appareil qui le fait fonctionner sont à l'arrière, et il y a des gouvernails fixés aux ailes, pour contrôler l'équilibre de la machine. L'aéroplane pèse vingt kilos de moins que l'"Oiseau de Proie." Il est monté sur une simple roue de bicyclette munie d'un bandage d'automobile, pour la course préliminaire avant la "plongée" dans l'air.

Santos-Dumont a mis de côté les deux roues dont il se servait pour l'"Oiseau de Proie," d'après la théorie que moins il y a de contact avec la terre, plus rapide et plus droite se fait l'ascension.

Les expériences ont lieu aussitôt que la piste de Saint-Cyr sera assez sèche pour donner une bonne surface de course.

Vol de bijoux

UN FILOU S'INTRODUIT DANS UN PENSIONNAT DE JEUNES FILLES ET DEROBE POUR \$6,000 DE JOAILLERIES

New-York, 11. — Un homme qui dit se nommer "Bert" Curtis, âgé de 27 ans et habitant au No 128, 28th Street, a été arrêté hier. La police a trouvé sur lui des bijoux de grande valeur, qui ont été reconnus comme appartenant à des élèves de Mlle Lockwood, qui tient un pensionnat de jeunes filles à Scarsdale, comté de Westchester.

Le 7 mars dernier, il fut dérobé au pensionnat de Mlle Lockwood, pour \$6,000 de bijoux.

Lorsque Curtis fut arrêté, Mlle Lockwood et deux de ses élèves, le reconnurent formellement, pour l'avoir vu dans le pensionnat à l'époque du vol. On avait pris la précaution de faire passer Curtis avec d'autres prisonniers, pour rendre la déclaration plus sûre.

Mlle Lockwood n'avait cependant pas beaucoup connu le prisonnier, elle avait seulement échangé quelques mots avec lui, le 7 mars, alors qu'il était venu à l'école. C'est après son départ qu'elle s'aperçut du vol. Elle

en informa la justice, et une description de Curtis fut envoyée à New-York.

Le sergent Sumner et les agents Brown et Young l'arrêtèrent hier. La police trouva sur Curtis trois bagues estimées à \$300 chacune; trois autres bagues en or, un camée en argent avec diamants et rubis, une montre en or et sa chaîne, une épingle à cheveux avec diamants.

Il manque encore d'autres objets provenant du vol commis à l'école. Parmi les articles énumérés ci-dessus, certains n'ont pas été mentionnés par Mlle Lockwood, ils proviennent sans doute d'autres vols.

En Cour, hier, Curtis demanda une enquête immédiate, mais quand le magistrat lui eut dit qu'il était poursuivi sur une accusation venue de Scarsdale, il répondit: "Ah! très bien; je ne sais pas".

Selon l'inspecteur McLaughlin et l'agent Smith, Curtis aurait déjà été arrêté en 1898, pour vol, après un combat acharné.

SIR DANIEL DIXON DECEDE MAUVAIS CONSEIL

Belfast, 11. — Le Très Hon. Sir Daniel Dixon est décédé subitement hier. Le défunt souffrait d'une affection cardiaque. La mort est survenue alors que Sir Daniel se rendait à l'église à Holywood.

Le défunt fut Lord-maire de Belfast pendant sept termes consécutifs et pendant les deux dernières années il représenta North Belfast dans l'intérêt des Unionistes à la Chambre des Communes. Il fut également juge de paix pour les comtés de Down et de Belfast. Il était armateur et marchand de bois, étant le seul membre de la maison de Thomas Dixon et fils.

Il était né en 1843, et fut fait chevalier en 1892; il fut créé baronnet en 1903.

Il possédait trois résidences dans le nord de l'Irlande.

A LA CHAMBRE FRANCAISE

Paris, 11. — Répondant aujourd'hui à une interpellation socialiste au sujet de la grève des électriciens, M. Clemenceau a déclaré qu'il ne permettrait pas aux ouvriers de devenir des tyrans.

Par un vote de 378 contre 63, la chambre des députés a exprimé sa confiance dans le gouvernement.

MORT D'UN LORD

Londres, 11. — Lord Penrhyn, grand propriétaire d'arborescences est décédé.

Lord Penrhyn avait été pendant quelques années en brouille avec ses employés. Ceux-ci s'étant mis en grève, Lord Penrhyn refusa de parlementer avec eux, ferma les arborescences, et refusa de les recevoir, à moins que ses propres conditions ne fussent acceptées.

Les carriers cédèrent après trois années de lutte, qui coûtèrent au district de Bethesda, où sont situées les carrières, un moins perçu en gages, de \$2,000,000. Et cette grève n'apporta aucun profit à qui que ce soit.

Son attitude pendant cette grève, avait mis Lord Penrhyn fort en évidence.

Le défunt était né en 1836.

Intéressez-vous aux industries qui fonctionnent sous vos yeux.

La Société d'ADMINISTRATI ENERALE

30 RUE SAINT-JACQUES.

vous dirigera dans votre choix, et se chargera d'acheter et de garder vos certificats d'actions et vos débiteurs afin qu'ils soient en sûreté.

FIL DE BROCHE

POUR GUES DE CHARGEMENT, ÉLEVATEURS, HAUBANS, TRANSMISSION, Etc.

Toutes les longueurs et grandeurs en assortiment.

The Dominion Wire Rope Co., Ltd.

Phones Main 3420-3421 New Toronto

Le procès Thaw

LA JOURNÉE D'HIER A ÉTÉ CONSACRÉE A D'INTERMINABLES DISCUSSIONS ENTRE M. JEROME ET M. DELMAS, QUI N'AVANCENT GUÈRE LA CAUSE.

New-York, 11. — Aujourd'hui, le premier jour de la contre-preuve de l'état dans le procès de Harry K. Thaw, l'avocat de district Jerome est venu se heurter contre le mur solide des règles de la preuve constituée au tour du récit d'Evelyn Nesbit Thaw.

M. Jerome commença à attaquer ce récit dès l'ouverture de la cour, ce matin. Il s'en est suivi une lutte incessante entre l'avocat de la poursuite et M. Delmas, à la suite de laquelle le juge Fitzgerald maintint la décision rendue au commencement du procès, que le récit de Madame Thaw n'est admissible que comme tendant à démontrer l'effet qu'il a pu avoir sur l'esprit du défendeur, et que sa vérité ou sa fausseté n'a aucune importance.

M. Jerome a essayé d'éviter cette décision en déclarant qu'il cherchait seulement à établir par des preuves circonstancielles quant aux détails du récit, que Madame Thaw n'a pas pu le faire à son mari. Bien qu'il doive se trouver face à face avec la même décision, on dit qu'il va essayer de la même manière de prouver un alibi pour White, le soir où il est accusé d'avoir maltraité Mademoiselle Nesbit.

Les neuf-dixièmes de la séance d'aujourd'hui ont été consacrés à des argumentations, dans presque chacune desquelles M. Delmas a gagné son point en droit, tandis que M. Jerome a pu mettre devant le jury les grandes lignes de ce que ses témoins auraient dit s'il leur avait été permis de rendre témoignage. L'avocat de la défense a appelé dix témoins à la barre pendant la journée, mais il n'a pu

obtenir grand chose à part la déclaration, par les témoins oculaires du drame, que Thaw semblait rationnel quand il a tué White.

M. Jerome a montré à Frederick Longfellow la copie photographiée de l'affidavit que Madame Thaw, prétend, a signé dans le bureau de Hunsdel, déclarant que Thaw l'a maltraitée, pendant leur absence en Europe en 1903, "parce qu'elle refusait de mentir sur le compte de Stanford White." "M. Jerome demanda au témoin si Madame Thaw ne lui avait pas remis certains papiers qu'elle avait signés, M. Longfellow répondit dans l'affirmative. Il y eut ensuite une longue discussion entre M. Jerome et M. Delmas, à la suite de laquelle M. Longfellow réduisit à néant tout son témoignage en déclarant que Madame Thaw ne lui avait remis aucun document ressemblant en quoi que ce soit à l'affidavit Hunsdel.

Dans l'après-midi, M. Jerome appela à la barre James Smith, frère de Stanford White. M. Smith, fait sur le toit du Madison Square, arden le soir du drame. Il connaissait Thaw et a parlé avec lui ce soir-là. Il dit que Thaw, d'un regard dans son siège, jeta un long regard dans la salle.

M. Delmas s'objecta à ce témoignage, alléguant que M. Smith aurait dû être appelé pendant que la poursuite faisait sa preuve. M. Jerome répondit que M. Smith était alors absent en Europe. Il s'en est rendu à la discrétion de la cour, et le point n'était pas encore réglé quand la séance a été ajournée à demain.

LE PAIN

Le "CANADA" est aujourd'hui l'un des meilleurs journaux de Montréal et du pays pour les PETITES ANNONCES.

Le "CANADA", avec ses 25,000 lecteurs, se recommande d'une façon particulière, par son excellente clientèle, à tous ceux qui veulent annoncer des maisons à louer ou à vendre, des chambres à louer, des occasions, des hôtels de villégiature, etc., etc.

Le "CANADA" est le journal qui publie les PETITES ANNONCES à meilleur marché.

LE PAIN

DE JAMES STRACHAN

Se Recommande de lui-même.

283-6-7 240 Avenue de l'Hôtel de Ville.

USINES DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

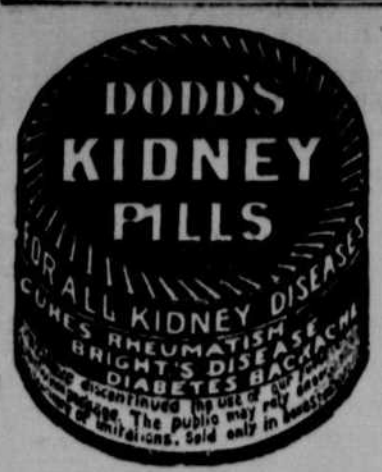
ALLIS-CHALMERS-BULLOCK, Limited

Nous en installons et en construisons de toutes les grandeurs

Fil de FER

MUSSENS LIMITED, - 299 St-Jacques.

Nous avons en magasin pour expédition immédiate un assortiment varié de fil de fer et d'accessoires à de bas prix.



LA LEGISLATURE DE QUEBEC

LES RENTES SEIGNEURIALES.—LE VOTE DES SUBSIDES.—LA LOI DES LICENCES

De notre Correspondant parlementaire, Québec, 11.—M. Tessier a présenté cet après-midi trois lois pour remanier quelques-uns des impôts qui alimentent le trésor provincial. Nous donnons plus loin les grandes lignes de ces projets.

M. Taschereau présente un amendement à la loi du barreau afin de défendre aux avocats certaines "accommodances" avec des agences de collection, marchés que l'on considère dérogatoires à la dignité professionnelle.

M. LEBLANC ET L'AFFAIRE L'EPINE

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Leblanc a entretenu la Chambre durant une heure de ses amis, le baron de l'Épave et l'abbé Arts. Le chef de l'opposition se plaint que le gouvernement n'a pas produit tous les documents et toutes les lettres qu'il désirait relativement à l'affaire. Il en a fait une question de privilège et soutient que la Chambre a ordonné la production de toutes les lettres de l'abbé Arts qui ont été adressées à M. Gouin.

Entre autres documents qui n'ont pas été produits, M. Leblanc dit qu'il y a une communication de MM. Pelletier et Cie, procureurs de l'abbé Arts. Et il commence à lire quelques-unes de ces lettres pour montrer leur caractère officiel.

M. Leblanc exhorte enfin le gouvernement à produire ces lettres qui sont selon lui, la preuve d'un étranger que nous devons recevoir de bonne grâce afin de conserver la réputation d'hospitalité et de bienveillance de notre peuple.

Il supplie donc le premier ministre de produire cette correspondance, au nom de la justice, etc., etc.

M. Gouin coupe court à cette élocution éphémère.

"Il n'est pas question, dit-il, en substance, de l'honneur de l'abbé Arts; il s'agit de savoir si nous avons produit toute la correspondance officielle de l'abbé Arts et du baron de l'Épave. J'affirme que nous l'avons fait. Nous sommes prêts à soumettre tous les documents officiels que l'on nous demandera. Mais la lettre de MM. Pelletier & Cie, peut-être, être considérée comme une communication officielle de l'abbé Arts."

L'opposition monte des accusations contre un ministre et demande ensuite de les faire produire à la Chambre sous forme de documents officiels, afin de pouvoir les exploiter impunément.

Si vous avez des accusations à porter contre un membre du cabinet, réplique M. Gouin, demandez régulièrement une enquête, nous l'accorderons. D'ailleurs, nous invitons la Chambre à décider si nous avons obéi à son ordre.

M. Tessier exprime l'opinion que la lettre des procureurs de l'abbé Arts devait être annexée à la correspondance de ce dernier.

M. Gouin répond qu'il n'y a rien qui prouve le mandat de M. Pelletier. D'ailleurs la Chambre a demandé les lettres de l'abbé Arts et non celles de ses avocats. Enfin, M. Gouin déclare n'avoir pris connaissance de la lettre de M. Pelletier qu'après l'adoption de l'ordre de la Chambre qui demandait la correspondance échangée jusqu'à date. La question en reste là.

LES RENTES SEIGNEURIALES

Le projet de M. Benoit pour accélérer le rachat des rentes seigneuriales a provoqué un débat intéressant. On connaît le projet du député d'Iberville. Il a été souvent discuté dans cette région.

Il aurait pour objet d'autoriser les conseils municipaux, sur la demande des censitaires qui sont contribuables, à emprunter les sommes nécessaires pour libérer toutes les terres de la municipalité, qui paient des rentes seigneuriales.

Comme les municipalités peuvent emprunter à un taux inférieur à celui des rentes seigneuriales, les censitaires n'auraient qu'à continuer à payer les mêmes annuités durant un certain temps pour rembourser l'intérêt et le capital.

M. Tessier fait observer que, sous ce système, dans maints endroits, le crédit de la municipalité sera affecté au bénéfice d'un certain nombre seulement des contribuables, par exemple dans les municipalités formées d'un morceau de seigneurie et d'un morceau de canton ou dans les municipalités de seigneurie qui renferment un certain nombre de terres libérées.

M. Benoit fait valoir de nouveaux avantages de son projet. Il avait songé à demander le rachat des rentes seigneuriales par le gouvernement, mais comme cela coûterait plus de millions de piastres il ne demanderait pas une telle avance à notre trésor provincial. M. Benoit croit que les municipalités peuvent seulement se servir de rachat qui serait un grand bienfait pour toute la région des seigneuries.

M. Gouin estime que la question est la politique de l'adversaire, mais à la critiquer lorsqu'elle lui semble contraire aux intérêts du pays. L'hon. M. Graham a terminé en faisant un bel éloge de Sir Wilfrid Laurier.

La falsification du cuir

Nos voisins des États-Unis se sont fait une réputation de falsificateurs en Angleterre, avec un fromage où il n'entre aucun élément lacté, et que l'on a appelé "filled cheese".

Il s'agit en fait de cuir falsifié. On se demandera comment. Le procédé n'est probablement pas exact, mais le produit est un cuir imbibé de sel de magnésie et de sucre, de manière à en augmenter considérablement le poids à la livraison.

On a importé en Angleterre, en 1905 pour \$420,000, où il n'y avait de vrai cuir que pour \$35,000.

Naturellement ce cuir désestimerait l'usage et les semelles qu'il fournit sont bientôt spongieuses et moules comme de la guenille.

On va demander au ministre impérial du Commerce de s'occuper de cette fraude.

POUR CURIOSITÉ EN UN SEUL JOUR. Prenez les LAXATIVE BROMO Quinine Tablets. Les pharmacies vous les fournissent. Elles vous guériront. Elles vous rendront plus vigoureux. Elles vous feront plus heureux. Elles vous feront plus sages. Elles vous feront plus forts. Elles vous feront plus beaux. Elles vous feront plus heureux. Elles vous feront plus sages. Elles vous feront plus forts. Elles vous feront plus beaux.

Le comité a passé cet après-midi le bill de la ville de Terrebonne et le bill concernant la succession de feu James Jack.

Ce soir le comité s'est occupé du bill de la ville de Québec. Trois amendements importants ont été adoptés. Le premier a été pour permettre au chateau Frontenac, de construire des ailes au-dessus de la rue des Carrières.

Le second est pour permettre à la compagnie de gaz Frontenac d'entrer dans la ville et de passer dans les rues qu'elle jugera à propos sans le consentement de la ville de Québec.

Le troisième est pour porter le salaire du maire de Québec, de \$1,000 à \$1,500, à partir de l'année 1938. Le comité s'est adjourné à demain matin à 10 heures.

Le projet de M. Benoit pour accélérer le rachat des rentes seigneuriales a provoqué un débat intéressant. On connaît le projet du député d'Iberville. Il a été souvent discuté dans cette région.

Il aurait pour objet d'autoriser les conseils municipaux, sur la demande des censitaires qui sont contribuables, à emprunter les sommes nécessaires pour libérer toutes les terres de la municipalité, qui paient des rentes seigneuriales.

Comme les municipalités peuvent emprunter à un taux inférieur à celui des rentes seigneuriales, les censitaires n'auraient qu'à continuer à payer les mêmes annuités durant un certain temps pour rembourser l'intérêt et le capital.

M. Tessier fait observer que, sous ce système, dans maints endroits, le crédit de la municipalité sera affecté au bénéfice d'un certain nombre seulement des contribuables, par exemple dans les municipalités formées d'un morceau de seigneurie et d'un morceau de canton ou dans les municipalités de seigneurie qui renferment un certain nombre de terres libérées.

M. Benoit fait valoir de nouveaux avantages de son projet. Il avait songé à demander le rachat des rentes seigneuriales par le gouvernement, mais comme cela coûterait plus de millions de piastres il ne demanderait pas une telle avance à notre trésor provincial. M. Benoit croit que les municipalités peuvent seulement se servir de rachat qui serait un grand bienfait pour toute la région des seigneuries.

M. Gouin estime que la question est la politique de l'adversaire, mais à la critiquer lorsqu'elle lui semble contraire aux intérêts du pays. L'hon. M. Graham a terminé en faisant un bel éloge de Sir Wilfrid Laurier.

LE PROJET SUR LES DIFFERENDS OUVRIERS. — FIN DE LA DISCUSSION PAR ARTICLES.

(De notre correspondant parlementaire) Par M. J. F.

Ottawa, 11. Le projet sur les différends ouvriers a occupé presque exclusivement l'attention de la Chambre aux deux séances d'aujourd'hui. Ce bill a passé maintenant la phase importante de la discussion par articles. C'est un grand pas vers la clôture de la session.

Le débat d'aujourd'hui a donné lieu à l'adoption des amendements assez importants, suggérés par le ministre du Travail.

Le premier de ces amendements règle la situation des employés de chemin de fer, par rapport à la nouvelle loi. Ces ouvriers, dans les différends qu'ils auraient avec leurs compagnies, auront le choix entre la loi votée spécialement pour eux en 1903 et la loi de 1907. Mais l'ancienne loi sera amendée de façon à rendre obligatoire dans tous les cas l'institution d'une enquête avant toute déclaration de grève.

On a effacé les deux articles ayant pour objet de permettre au Conseil des ministres de déclarer si telle ou telle industrie doit entrer, soit dans la catégorie des utilités publiques en général, soit dans les classes d'industries nommément désignées par le bill. Tout un long débat a eu lieu sur la définition du mot "lock-out". Certains députés, dont le chef de l'opposition, voulaient assimiler au "lock-out" la réduction des salaires ou l'augmentation des heures de travail. M. Lemieux s'y opposa en disant qu'il s'agit d'une autre question.

Dernière heure. — Après une longue discussion on a décidé de réserver pour étude subséquente l'article relatif aux employés de chemin de fer. Tout le reste du projet est adopté.

M. Fielding a déclaré, cet après-midi, qu'il ne proposera probablement pas à cette session le projet de loi sur les assurances annoncé dans le discours du Trône. La présentation d'un projet de ce genre aurait pour résultat de retarder considérablement la date de la prorogation. Toutefois il n'a encore rien arrêté de définitif à ce sujet.

M. Lemieux a piloté son projet au milieu du débat avec infiniment d'habileté et une connaissance approfondie de la question ouvrière. Pas une seule fois on ne l'a vu hésiter devant les objections multipliées de la gauche.

Demain, reprise du débat sur le tarif. On passera en revue les articles réservés pour discussion supplémentaire.

M. J. F.

Le bill de l'Académie de Billard Marquette sera de nouveau considéré demain matin.

M. Victor Gaudet est en ville pour surveiller les intérêts des promoteurs de ce bill.

M. Honoré Gervais, député de St-Jacques au parlement fédéral, assistait à la séance, ce soir.

VOYAGEURS PRINCIPERS

Londres, 11. — Le prince Edouard et le prince Albert, les fils aînés du prince de Galles, vont dit-on, entreprendre un voyage autour du monde, sur un navire de guerre.

Les deux frères se destinent, l'un à l'armée, l'autre à la marine.

LA COUR DU BANC DU ROI

Son Honneur le juge Lavergne étant absent, la Cour du Banc du Roi n'a pas siégé, hier.

MINER DEVANT LE MAGISTRAT

John Miner, le nègre qui tira une balle de fort calibre, sur May Brown, et qui a été arrêté, vendredi dernier, à Fort Cavington (N. Y.), a comparu, hier matin, devant le magistrat Lafontaine, pour répondre à l'accusation de tentative de meurtre. Miner proteste de son innocence: il admet avoir fait feu sur sa femme; mais "ce n'était que pour l'effrayer", explique-t-il. L'enquête a été renvoyée au 19 courant.

LES CHATS

Il y a des foyers sans chien surtout dans les villes; il y en a très peu sans chat. Tantôt, le chat est considéré comme un animal utile, tantôt comme un animal agréable, tantôt comme un véritable enfant de la maison. A Paris, le chat n'a pas un maître et une maîtresse, il a un père et une mère. Hier, devant l'attitude hostile de son chat, une femme de lettres fort connue me disait avec un grand naturel: "Il n'y a que son père qui lui ait permis de le caresser."

Le chien aussi fait partie de la famille, mais le chien d'appartement demande des soins dont se passe le chat habile à faire lui-même sa toilette. La supériorité du chien, considéré comme "enfant", c'est qu'on peut l'emmener avec soi à la promenade. Comme les matrones romaines, le chat reste à la maison, et avec ses délicieuses griffes, il file, lui aussi, la laine des tapis, des fauteuils et des rideaux. Le chat n'est pas exigeant de la chair et de la chaleur, mais il est indolent, volontaire et fort égoïste.

Rivarol a décelé d'un mot le fond de son caractère: "Le chat ne nous caresse pas, il se caresse à nous." Cependant, il y a des chats affectueux; quand ils sont très aimés, très gâtés, ils manifestent sinon de la reconnaissance, du moins de la prédilection. Comme tous les animaux, y compris l'homme, le chat est bien plus intelligent dans sa jeunesse que dans son âge mûr. Pour lui inculquer les bonnes manières avec quelque succès, il faut commencer son éducation de très bonne heure; venue la puberté, le chat est indomptable et on le tuerait plutôt que de lui faire changer d'habitudes. On peut apprendre au chien à monter la garde devant un poulx rôti; pour le chat le mieux nourri, gavé des plus succulentes nourritures, une proie est toujours une proie et il ne résistera jamais à son désir. Un chat peut voler, et manger, une pièce de viande plus grosse que lui; le plus domestique, le plus pompé et pompé, n'est resté un canari, une miniature de tigre. Sans doute, on apprend au chat à ne faire la guerre ni aux poissons rouges du bocal, ni aux serins de la cage, mais il ne faut pas s'y fier absolument; tout au fond de son cœur, il ne cesse de convoiter ces animaux potelés, et il ne résistera peut-être pas à toutes les occasions. Se souvenir de la jolie page de Théophile Gautier sur un chat et un perroquet? Resté seul avec le perroquet, le chat, très intrigué, tourne autour du perroquet, se demandant: qu'est-ce que c'est que ce gros oiseau? Enfin, il trouve la solution: Cela doit être, se dit-il, un poulx vert! Quand un chat a découvert que le perroquet de la maison est un poulx vert, le perroquet est bien malade. Cependant le chat est intelligent et, comme tel, il arrive souvent à comprendre les lois élémentaires de la solidarité.

Les bêtes et les gens vivant autour d'un même foyer forment un clan, qui se défend immédiatement respect par le chien; le chat, quoique avec moins de

bonne volonté, accepte lui aussi, quand il a été bien dressé, les lois du clan, et on le voit jouer avec le chien, son mortel ennemi, on le voit respecter les oiseaux de la maison et sa bonté, trop souvent, s'étend jusqu'aux souris familières.

Je pense aux chats, parce que l'on vient de publier la biographie d'un chat. Que l'on ne rie pas, c'est la pure vérité. Le chat s'appelle "Tybert" et le biographe du chat s'appelle Charles Régismanset. Ce petit livre, avec ses jolies images, m'a beaucoup amusé, et je m'y suis insé-

tré. L'auteur, qui est un psychologue du chat domestique, du chat gâté, du "chat-enfant", Tybert, né à Paris, est fils d'un chat de gouttière et d'une chatte angora; il est d'un noir brunâtre, et ses oreilles sont un peu trop longues. Sa maîtresse, sa mère veut-elle dire, qui l'a élevé, l'a emmené à la campagne et c'est là que ses instincts se développent. Un jour, tout petit encore, il découvre dans le jardin un oiseau mort. Aussitôt il se jette dessus et l'emporte "en grognant comme un fauve". C'est là un bon trait de psychologie féline. Autre trait: Tybert, qui, dans la maison, aime à être caressé, ne se laisse pas prendre quand il joue dans le jardin; là il est redevenu l'animal sauvage, pour qui tout autre animal est un ennemi. Voici le résumé à l'usage de la petite musaraigne et "deux heures durant, il lui saute sur ses pattes, l'abandonnant, la laissant fuir, la reprenant, avant de la dévorer."

Une cruauté pareille, également inconsciente, se retrouve chez l'enfant, quand il coupe une mouche en morceaux, avec la même curiosité amusée, qui lui fait briser un joujou mécanique. Les tenards apportent à leurs petits des proies vivantes et leur apprennent à les dévorer; les chats agissent de même et tout le monde a vu une chatte mettre entre les pattes de son chaton une souris blessée. Livrés à eux-mêmes, les petits carnassiers mettent en pratique l'enseignement maternel; mais l'instinct suffit peut-être à faire leur éducation. Il y a beaucoup de curieuses observations dans la première partie du livre de M. Régismanset. J'aime aussi les chapitres où il se parle des relations de Tybert avec "son père et sa mère". Mais il y avait là moins de choses nouvelles à dire. Le chat, d'abord très étié, finit par devenir un tyran. Il saccage la maison, il prohibe tout voyage, tout déplacement un peu long. On l'a ramené à Paris les vacances finies, l'année suivante, on l'emporte encore à la campagne, mais cette fois on l'y laisse. Alors il devient un chat à demi-sauvage, très courageux et, comme beaucoup de ses pareils, il meurt dans une aventure amoureuse.

Les gens qui aiment les bêtes et qui leur parlent, s'imaginent que les bêtes les comprennent. Cela serait beaucoup. Ce que les animaux domestiques comprennent surtout dans les paroles qu'on leur adresse, c'est le ton de la voix, et ils distinguent parfaitement le ton de la colère du ton de la caresse. Le chat n'est pas le mieux doué sous ce rapport; beaucoup de chats n'arrivent même pas à répondre à leur nom, inférieurs en cela aux chevaux et aux bœufs. Le cheval sait associer plusieurs de ses mouvements avec le son des paroles humaines; un attelage peut être entraîné à la voix, par un charretier ou à

la voix d'un cocher. Le chat, quoique avec moins de

bonne volonté, accepte lui aussi, quand il a été bien dressé, les lois du clan, et on le voit jouer avec le chien, son mortel ennemi, on le voit respecter les oiseaux de la maison et sa bonté, trop souvent, s'étend jusqu'aux souris familières.

Je pense aux chats, parce que l'on vient de publier la biographie d'un chat. Que l'on ne rie pas, c'est la pure vérité. Le chat s'appelle "Tybert" et le biographe du chat s'appelle Charles Régismanset. Ce petit livre, avec ses jolies images, m'a beaucoup amusé, et je m'y suis insé-

tré. L'auteur, qui est un psychologue du chat domestique, du chat gâté, du "chat-enfant", Tybert, né à Paris, est fils d'un chat de gouttière et d'une chatte angora; il est d'un noir brunâtre, et ses oreilles sont un peu trop longues. Sa maîtresse, sa mère veut-elle dire, qui l'a élevé, l'a emmené à la campagne et c'est là que ses instincts se développent. Un jour, tout petit encore, il découvre dans le jardin un oiseau mort. Aussitôt il se jette dessus et l'emporte "en grognant comme un fauve". C'est là un bon trait de psychologie féline. Autre trait: Tybert, qui, dans la maison, aime à être caressé, ne se laisse pas prendre quand il joue dans le jardin; là il est redevenu l'animal sauvage, pour qui tout autre animal est un ennemi. Voici le résumé à l'usage de la petite musaraigne et "deux heures durant, il lui saute sur ses pattes, l'abandonnant, la laissant fuir, la reprenant, avant de la dévorer."

Une cruauté pareille, également inconsciente, se retrouve chez l'enfant, quand il coupe une mouche en morceaux, avec la même curiosité amusée, qui lui fait briser un joujou mécanique. Les tenards apportent à leurs petits des proies vivantes et leur apprennent à les dévorer; les chats agissent de même et tout le monde a vu une chatte mettre entre les pattes de son chaton une souris blessée. Livrés à eux-mêmes, les petits carnassiers mettent en pratique l'enseignement maternel; mais l'instinct suffit peut-être à faire leur éducation. Il y a beaucoup de curieuses observations dans la première partie du livre de M. Régismanset. J'aime aussi les chapitres où il se parle des relations de Tybert avec "son père et sa mère". Mais il y avait là moins de choses nouvelles à dire. Le chat, d'abord très étié, finit par devenir un tyran. Il saccage la maison, il prohibe tout voyage, tout déplacement un peu long. On l'a ramené à Paris les vacances finies, l'année suivante, on l'emporte encore à la campagne, mais cette fois on l'y laisse. Alors il devient un chat à demi-sauvage, très courageux et, comme beaucoup de ses pareils, il meurt dans une aventure amoureuse.

Les gens qui aiment les bêtes et qui leur parlent, s'imaginent que les bêtes les comprennent. Cela serait beaucoup. Ce que les animaux domestiques comprennent surtout dans les paroles qu'on leur adresse, c'est le ton de la voix, et ils distinguent parfaitement le ton de la colère du ton de la caresse. Le chat n'est pas le mieux doué sous ce rapport; beaucoup de chats n'arrivent même pas à répondre à leur nom, inférieurs en cela aux chevaux et aux bœufs. Le cheval sait associer plusieurs de ses mouvements avec le son des paroles humaines; un attelage peut être entraîné à la voix, par un charretier ou à

la voix d'un cocher. Le chat, quoique avec moins de

bonne volonté, accepte lui aussi, quand il a été bien dressé, les lois du clan, et on le voit jouer avec le chien, son mortel ennemi, on le voit respecter les oiseaux de la maison et sa bonté, trop souvent, s'étend jusqu'aux souris familières.

Je pense aux chats, parce que l'on vient de publier la biographie d'un chat. Que l'on ne rie pas, c'est la pure vérité. Le chat s'appelle "Tybert" et le biographe du chat s'appelle Charles Régismanset. Ce petit livre, avec ses jolies images, m'a beaucoup amusé, et je m'y suis insé-

tré. L'auteur, qui est un psychologue du chat domestique, du chat gâté, du "chat-enfant", Tybert, né à Paris, est fils d'un chat de gouttière et d'une chatte angora; il est d'un noir brunâtre, et ses oreilles sont un peu trop longues. Sa maîtresse, sa mère veut-elle dire, qui l'a élevé, l'a emmené à la campagne et c'est là que ses instincts se développent. Un jour, tout petit encore, il découvre dans le jardin un oiseau mort. Aussitôt il se jette dessus et l'emporte "en grognant comme un fauve". C'est là un bon trait de psychologie féline. Autre trait: Tybert, qui, dans la maison, aime à être caressé, ne se laisse pas prendre quand il joue dans le jardin; là il est redevenu l'animal sauvage, pour qui tout autre animal est un ennemi. Voici le résumé à l'usage de la petite musaraigne et "deux heures durant, il lui saute sur ses pattes, l'abandonnant, la laissant fuir, la reprenant, avant de la dévorer."

Une cruauté pareille, également inconsciente, se retrouve chez l'enfant, quand il coupe une mouche en morceaux, avec la même curiosité amusée, qui lui fait briser un joujou mécanique. Les tenards apportent à leurs petits des proies vivantes et leur apprennent à les dévorer; les chats agissent de même et tout le monde a vu une chatte mettre entre les pattes de son chaton une souris blessée. Livrés à eux-mêmes, les petits carnassiers mettent en pratique l'enseignement maternel; mais l'instinct suffit peut-être à faire leur éducation. Il y a beaucoup de curieuses observations dans la première partie du livre de M. Régismanset. J'aime aussi les chapitres où il se parle des relations de Tybert avec "son père et sa mère". Mais il y avait là moins de choses nouvelles à dire. Le chat, d'abord très étié, finit par devenir un tyran. Il saccage la maison, il prohibe tout voyage, tout déplacement un peu long. On l'a ramené à Paris les vacances finies, l'année suivante, on l'emporte encore à la campagne, mais cette fois on l'y laisse. Alors il devient un chat à demi-sauvage, très courageux et, comme beaucoup de ses pareils, il meurt dans une aventure amoureuse.

Les gens qui aiment les bêtes et qui leur parlent, s'imaginent que les bêtes les comprennent. Cela serait beaucoup. Ce que les animaux domestiques comprennent surtout dans les paroles qu'on leur adresse, c'est le ton de la voix, et ils distinguent parfaitement le ton de la colère du ton de la caresse. Le chat n'est pas le mieux doué sous ce rapport; beaucoup de chats n'arrivent même pas à répondre à leur nom, inférieurs en cela aux chevaux et aux bœufs. Le cheval sait associer plusieurs de ses mouvements avec le son des paroles humaines; un attelage peut être entraîné à la voix, par un charretier ou à

AU PARLEMENT FEDERAL

LE PROJET SUR LES DIFFERENDS OUVRIERS. — FIN DE LA DISCUSSION PAR ARTICLES.

(De notre correspondant parlementaire) Par M. J. F.

Ottawa, 11. Le projet sur les différends ouvriers a occupé presque exclusivement l'attention de la Chambre aux deux séances d'aujourd'hui. Ce bill a passé maintenant la phase importante de la discussion par articles. C'est un grand pas vers la clôture de la session.

Le débat d'aujourd'hui a donné lieu à l'adoption des amendements assez importants, suggérés par le ministre du Travail.

Le premier de ces amendements règle la situation des employés de chemin de fer, par rapport à la nouvelle loi. Ces ouvriers, dans les différends qu'ils auraient avec leurs compagnies, auront le choix entre la loi votée spécialement pour eux en 1903 et la loi de 1907. Mais l'ancienne loi sera amendée de façon à rendre obligatoire dans tous les cas l'institution d'une enquête avant toute déclaration de grève.

On a effacé les deux articles ayant pour objet de permettre au Conseil des ministres de déclarer si telle ou telle industrie doit entrer, soit dans la catégorie des utilités publiques en général, soit dans les classes d'industries nommément désignées par le bill. Tout un long débat a eu lieu sur la définition du mot "lock-out". Certains députés, dont le chef de l'opposition, voulaient assimiler au "lock-out" la réduction des salaires ou l'augmentation des heures de travail. M. Lemieux s'y opposa en disant qu'il s'agit d'une autre question.

Dernière heure. — Après une longue discussion on a décidé de réserver pour étude subséquente l'article relatif aux employés de chemin de fer. Tout le reste du projet est adopté.

M. Fielding a déclaré, cet après-midi, qu'il ne proposera probablement pas à cette session le projet de loi sur les assurances annoncé dans le discours du Trône. La présentation d'un projet de ce genre aurait pour résultat de retarder considérablement la date de la prorogation. Toutefois il n'a encore rien arrêté de définitif à ce sujet.

M. Lemieux a piloté son projet au milieu du débat avec infiniment d'habileté et une connaissance approfondie de la question ouvrière. Pas une seule fois on ne l'a vu hésiter devant les objections multipliées de la gauche.

Demain, reprise du débat sur le tarif. On passera en revue les articles réservés pour discussion supplémentaire.

M. J. F.

Le bill de l'Académie de Billard Marquette sera de nouveau considéré demain matin.

M. Victor Gaudet est en ville pour surveiller les intérêts des promoteurs de ce bill.

M. Honoré Gervais, député de St-Jacques au parlement fédéral, assistait à la séance, ce soir.

VOYAGEURS PRINCIPERS

Londres, 11. — Le prince Edouard et le prince Albert, les fils aînés du prince de Galles, vont dit-on, entreprendre un voyage autour du monde, sur un navire de guerre.

Les deux frères se destinent, l'un à l'armée, l'autre à la marine.

LA COUR DU BANC DU ROI

Son Honneur le juge Lavergne étant absent, la Cour du Banc du Roi n'a pas siégé, hier.

MINER DEVANT LE MAGISTRAT

John Miner, le nègre qui tira une balle de fort calibre, sur May Brown, et qui a été arrêté, vendredi dernier, à Fort Cavington (N. Y.), a comparu, hier matin, devant le magistrat Lafontaine, pour répondre à l'accusation de tentative de meurtre. Miner proteste de son innocence: il admet avoir fait feu sur sa femme; mais "ce n'était que pour l'effrayer", explique-t-il. L'enquête a été renvoyée au 19 courant.

LES CHATS

Il y a des foyers sans chien surtout dans les villes; il y en a très peu sans chat. Tantôt, le chat est considéré comme un animal utile, tantôt comme un animal agréable, tantôt comme un véritable enfant de la maison. A Paris, le chat n'a pas un maître et une maîtresse, il a un père et une mère. Hier, devant l'attitude hostile de son chat, une femme de lettres fort connue me disait avec un grand naturel: "Il n'y a que son père qui lui ait permis de le caresser."

Le chien aussi fait partie de la famille, mais le chien d'appartement demande des soins dont se passe le chat habile à faire lui-même sa toilette. La supériorité du chien, considéré comme "enfant", c'est qu'on peut l'emmener avec soi à la promenade. Comme les matrones romaines, le chat reste à la maison, et avec ses délicieuses griffes, il file, lui aussi, la laine des tapis, des fauteuils et des rideaux. Le chat n'est pas exigeant de la chair et de la chaleur, mais il est indolent, volontaire et fort égoïste.

Rivarol a décelé d'un mot le fond de son caractère: "Le chat ne nous caresse pas, il se caresse à nous." Cependant, il y a des chats affectueux; quand ils sont très aimés, très gâtés, ils manifestent sinon de la reconnaissance, du moins de la prédilection. Comme tous les animaux, y compris l'homme, le chat est bien plus intelligent dans sa jeunesse que dans son âge mûr. Pour lui inculquer les bonnes manières avec quelque succès, il faut commencer son éducation de très bonne heure; venue la puberté, le chat est indomptable et on le tuerait plutôt que de lui faire changer d'habitudes. On peut apprendre au chien à monter la garde devant un poulx rôti; pour le chat le mieux nourri, gavé des plus succulentes nourritures, une proie est toujours une proie et il ne résistera jamais à son désir. Un chat peut voler, et manger, une pièce de viande plus grosse que lui; le plus domestique, le plus pompé et pompé, n'est resté un canari, une miniature de tigre. Sans doute, on apprend au chat à ne faire la guerre ni aux poissons rouges du bocal, ni aux serins de la cage, mais il ne faut pas s'y fier absolument; tout au fond de son cœur, il ne cesse de convoiter ces animaux potelés, et il ne résistera peut-être pas à toutes les occasions. Se souvenir de la jolie page de Théophile Gautier sur un chat et un perroquet? Resté seul avec le perroquet, le chat, très intrigué, tourne autour du perroquet, se demandant: qu'est-ce que c'est que ce gros oiseau? Enfin, il trouve la solution: Cela doit être, se dit-il, un poulx vert! Quand un chat a découvert que le perroquet de la maison est un poulx vert, le perroquet est bien malade. Cependant le chat est intelligent et, comme tel, il arrive souvent à comprendre les lois élémentaires de la solidarité.

Les bêtes et les gens vivant autour d'un même foyer forment un clan, qui se défend immédiatement respect par le chien; le chat, quoique avec moins de

bonne volonté, accepte lui aussi, quand il a été bien dressé, les lois du clan, et on le voit jouer avec le chien, son mortel ennemi, on le voit respecter les oiseaux de la maison et sa bonté, trop souvent, s'étend jusqu'aux souris familières.

Je pense aux chats, parce que l'on vient de publier la biographie d'un chat. Que l'on ne rie pas, c'est la pure vérité. Le chat s'appelle "Tybert" et le biographe du chat s'appelle Charles Régismanset. Ce petit livre, avec ses jolies images, m'a beaucoup amusé, et je m'y suis insé-

tré. L'auteur, qui est un psychologue du chat domestique, du chat gâté, du "chat-enfant", Tybert, né à Paris, est fils d'un chat de gouttière et d'une chatte angora; il est d'un noir brunâtre, et ses oreilles sont un peu trop longues. Sa maîtresse, sa mère veut-elle dire, qui l'a élevé, l'a emmené à la campagne et c'est là que ses instincts se développent. Un jour, tout petit encore, il découvre dans le jardin un oiseau mort. Aussitôt il se jette dessus et l'emporte "en grognant comme un fauve". C'est là un bon trait de psychologie féline. Autre trait: Tybert, qui, dans la maison, aime à être caressé, ne se laisse pas prendre quand il joue dans le jardin; là il est redevenu l'animal sauvage, pour qui tout autre animal est un ennemi. Voici le résumé à l'usage de la petite musaraigne et "deux heures durant, il lui saute sur ses pattes, l'abandonnant, la laissant fuir, la reprenant, avant de la dévorer."

Une cruauté pareille, également inconsciente, se retrouve chez l'enfant, quand il coupe une mouche en morceaux, avec la même curiosité amusée

Le Canada

MONTREAL, 12 Mars 1907

LE TARIF FIELDING

LE SUCRE DE BETTERAVE

Le tarif Fielding n'est ni celui d'un libre-échangiste pur, ni celui d'un protectionniste.

Nous l'avons déjà dit et nous nous en sommes déjà réjouis.

Le seul tarif sensé, surtout chez un pays industriel naissant comme le Canada, est un tarif opportuniste, qui élargit ou rétrécit les portes d'entrée que sont les droits douaniers, selon les besoins présents et les aspirations commerciales.

Nous avons déjà fait voir que M. Fielding a dû donner une teneur de protection à certains items de son tarif, et nous avons établi que l'opposition, en reprochant au ministre fédéral ce qu'elle appelait un emprunt de doctrine, usait là d'une tactique dont elle ne pouvait méconnaître l'impropriété.

La question des sucres est une des plus importantes du tarif actuel.

Les raffineurs et les fermiers qui cultivent la betterave y sont également intéressés.

L'ancien tarif comportait un droit préférentiel de 26-23 c. par 100 livres de sucre brut (à base de 75 degrés.)

Le nouveau tarif avait augmenté ce chiffre à 34 c. les 100 livres.

On a calculé que les droits payés sur le sucre brut nécessaire pour produire 100 livres de sucre raffiné seraient, d'après les dispositions premières du présent tarif, de 56 1-2 c.; et comme les droits sur le sucre raffiné sont de 84c. pour 100 livres, il y avait déjà protection pour le raffineur.

M. Fielding a annoncé, tout dernièrement, un changement à cet égard, changement qui favorisera encore plus l'industrie du sucre de betterave, en même temps que les fermiers.

Le sucre brut de betterave continuera de jouir, à son entrée au Canada, des droits du tarif préférentiel durant trois ans; c'est-à-dire 31-1-20. Le dernier taux convenu; mais le raffineur devra produire une livre de sucre canadien pour chaque deux livres de sucre brut importé.

Cette restriction est à l'effet de satisfaire à la fois le sucrier et le fermier.

On conçoit que le premier achètera autant de betteraves, au Canada, qu'il le pourra, afin de pouvoir faire une importation ample de sucre brut étranger, et la culture de la betterave prendra, pendant ces trois années, une extension considérable.

Le changement en question dénote un esprit ouvert à toute proposition, chez le ministre des Finances, et une aptitude souple à saisir le côté pratique et progressiste des choses.

Evidemment, si trois ans ne suffisent pas à établir l'industrie intense des sucres que désirent les sucriers, les fermiers et le pays, il sera toujours possible de continuer ce tarif préférentiel.

Si le gouvernement libéral avait adopté en cette matière une politique théorique et exclusive, il lui eût été possible peut-être de l'imposer à la Chambre; mais on remarquera qu'il n'en a rien fait, et que, comme toujours, il s'est appliqué à satisfaire toutes les classes de la population qu'il représente.

Les adversaires du gouvernement actuel lui reprochent souvent de CHANGER.

Ce n'est pas précisément lui qui change, puisqu'il est le gouvernement de la nécessité de chaque moment: ce sont les circonstances qui changent, l'état du pays qui évolue.

Et ce sera la gloire de l'administration Laurier de s'être merveilleusement adaptée à cette évolution, et de l'avoir favorisée et dirigée par une politique toute libérale.

LE TARIF PRÉFÉRENTIEL ET LES PORTS CANADIENS

LA MOTION LOGAN

M. Logan, député de Cumberland, N. E., a soumis à la Chambre une motion, pour que le tarif préférentiel sur les marchandises anglaises ne leur soit applicable que si elles entrent au Canada par les ports canadiens. Cette motion aurait pour effet de favoriser le transport des marchandises au Canada et d'activer les développements de cette partie importante du commerce.

Un des buts de la Confédération était d'étendre le commerce canadien en ligne droite de l'ouest, à l'est et réciproquement, par opposition avec les obliques forcées, dirigées vers les États-Unis, d'avant 1867.

La canalisation du continent canadien et sa vivification à l'aide de chemins de fer ont continué l'œuvre de la Confédération, ou plutôt ont mis en pratique les théories émises par Sir John Macdonald et ses associés.

La construction du Pacifique, de l'Intercolonial et des canaux du St-Laurent, étaient une première étape.

Celle du Transcontinental et le canal du St-Laurent en sont une deuxième.

Le canal de la Baie Georgienne et le chemin de fer de la Baie d'Hudson, deux vastes projets dont l'étude nous apprendra la plus ou moins grande opportunité, témoignent que les esprits intensifient ce mouvement de la création active de voies de transport, joignant l'océan à l'océan et l'ouest à l'est.

La motion présentée, d'après M. Logan, accentuerait encore ce mouvement: si les marchandises anglaises ne jouissaient du tarif préférentiel que si elles sont livrées aux ports canadiens, nous ne perdions pas le transport d'un tiers du total de ces marchandises, qui nous vient actuellement par les États-Unis.

Et l'on voit d'ici la possibilité d'outiller de nouveaux ports, d'établir de nouvelles lignes de navigation, d'augmenter les forces commerciales du pays.

La Chambre a voté le principe de cette motion.

Mais Sir Wilfrid Laurier l'avait auparavant amendée comme suit:

Que, à partir d'une date à être fixée par le Gouverneur-Général en Conseil, le tarif préférentiel anglais ne s'appliquera qu'aux marchandises entrées au Canada par les ports canadiens.

Cet amendement recule la date de la motion de M. Logan, qui, d'après son promoteur, devait prendre force le 1er mai 1908.

La raison de cet amendement est qu'il faut attendre l'achèvement des travaux du Grand Tronc Pacifique, afin de ne pas laisser au Pacifique Canadien le monopole des taux du fret dans l'Ouest.

Le sentiment de Sir Wilfrid reflétait celui d'à peu près toute la Chambre, et son amendement obvie à la principale objection qu'on avait apportée contre la motion de M. Logan.

Actuellement, la dite motion est dans les statuts, à la disposition du gouvernement.

C'est un pas de fait, et on ne pouvait aller plus loin sans danger.

Cette discussion a fourni une excellente journée: elle a rapporté infiniment plus que les doléances de nos amis de la gauche au sujet des transactions personnelles d'un Smith ou d'un Brown quelconque.

C'est une leçon parlementaire que les événements donnent à l'opposition, en faisant suivre leur inutile résolution de censure, le Smith, d'un projet d'insulte verbal et pratique comme celui-ci.

LA CHAMBRE HAUTE

La réforme de la Chambre des Lords par les Lords eux-mêmes

En attendant que Sir Henry Campbell-Bannerman ait arrêté son plan de bataille contre les lords pour racher la promesse faite au parti radical, il est certainement intéressant de jeter un coup d'œil dans le camp adverse. Tandis que la grande majorité des lords, sûrs des droits, légalement intangibles, que leur confère la constitution actuelle, regardent avec une sérénité persistante les colères radicales et non-conformistes déferlantes à leurs pieds, quelques-uns, à l'exemple de feu Lord Salisbury, se préoccupent de se réformer, de se moderniser, d'eux-mêmes, pratiquement, et sans faire "charakiri".

A ce propos, le "Standard" publiait naguère une longue lettre de Lord Meath. En date de Cannes, 18 janvier, le noble lord esquissa un projet de réorganisation complète de la Chambre haute. Il ne s'agit pas de créer une sorte de Sénat à la française, autrement dit de Chambre élue suivant un mode quelconque de suffrage restreint. Lord Meath estime que, si les pairs, ou seulement certains d'entre eux, devaient leurs sièges à un système quelconque "d'élection populaire", ils revendiqueraient aussitôt un pouvoir politique égal à celui de la Chambre des communes; or, au point où en sont les choses, supposons que sir Henry

Campbell-Bannerman provoque des élections générales sur la question de "l'Education Bill" et en sorte vainqueur avec un mandat impératif de la majorité de la nation; en ce cas, la Chambre des lords ne manquerait pas de s'incliner. Il faut donc se méfier d'un remède qui pourrait être pire que le mal.

Résumons, maintenant, le projet de lord Meath. D'abord, les pairs consacraient "de jure" cette limitation de leur veto qui existait déjà "de facto": par exemple au cas où les lords auraient repoussé pendant deux sessions consécutives une loi votée par les communes, ou des élections générales auraient eu lieu l'année suivante, et où le gouvernement porterait de nouveau dans un délai de six mois, la même loi devant la Chambre haute, les lords n'auraient plus droit de résistance, et la loi entrerait en vigueur. Si le "referendum", c'est-à-dire l'appel au peuple en cas de conflit entre les deux Chambres, était introduit en Angleterre les lords seraient tenus d'accepter le verdict populaire. Ensuite, lord Meath voudrait que la Chambre haute représentât non plus une seule classe, mais le meilleur de toutes les classes. Le principe des pairs "à vie" étant admis depuis 1887, on diminuerait le nombre des pairs héréditaires si-

geant à la Chambre des lords et on offrirait les fauteuils vides à des savants, des artistes, des commerçants qui se seraient distingués par un mérite personnel éclatant. On diminuerait d'un tiers les pairs appartenant à l'Eglise établie, et on installerait dans les sièges vacants des dignitaires des autres églises. Parmi les pairs à vie, lord Meath prévoit la nomination de quelques princes étrangers. Bref, la Chambre haute de ses réformes comprendrait par exemple 200 pairs héréditaires plus la caste tout entière des pairs héréditaires, ou centaine de pairs fonctionnaires ou anciens fonctionnaires, 30 pairs à vie, 20 archevêques et évêques de l'Eglise établie, 10 dignitaires d'autres églises, 20 pairs à vie "recommandés" à la couronne par des municipalités ou des sociétés savantes et artistiques, 20 pairs à vie des colonies et de l'Inde. Les "hebreis gar-leuses" de la pairie héréditaire auraient bien de la peine à pénétrer dans une pareille assemblée.

Le cabinet libéral-radical, la majorité des communes et celle des lords, les prédicateurs des églises, les sectaires rivaux écouteront-ils la voix de lord Meath? Ce programme de conciliation pratique a-t-il des chances de triompher? La voilà la question.

La cigarette

Les enfants qui fument la cigarette devraient être sévèrement punis par ceux qui ont l'autorité parentale de le faire. Tout le monde sait que l'usage de la cigarette par des enfants, leur est très pernicieux, mais l'effet nocif de la nicotine ingérée sous cette forme, ne se produit que chez ceux qui fument; il ne va pas au-delà. Il n'est donc pas d'intérêt public général.

Nous admettons un certain nombre de lois somptuaires qui restreignent la liberté du citoyen de faire usage de telle ou telle boisson, parce que cet usage, ou plutôt l'abus qu'on en fait peut causer dommage à d'autres. C'est la justification des lois réglementant la vente des liqueurs enivrantes, et prohibant la vente de ces liqueurs aux mineurs.

Mais nous devons laisser à l'autorité familiale, exercée directement ou déléguée au professeurs et maîtres d'écoles, la responsabilité de prendre des mesures pour déraciner un vice qui n'intéresse pas la société, mais l'individu.

Partant de ce principe, nous ne pouvons concevoir une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente des cigarettes; c'est à peine si l'on pourrait tolérer une prohibition de la vente de cigarettes, de tabac et de papier à cigarettes aux mineurs au-dessous d'un certain âge, ce qui serait une exagération du paternalisme gouvernemental.

Nous avons trop de tendances à mettre sur les épaules du gouvernement ou de quelque autre organisation sociale, le plus possible des devoirs qui nous sont imposés par la loi naturelle.

La prohibition de l'usage de la cigarette, ou mieux, du tabac sous toutes ses formes par les mineurs en travail de formation physique, est un devoir des parents ou de ceux à qui ils délèguent leur autorité parentale. Et nous regrettons de constater que bien peu de parents se rendent compte de ce devoir ou, s'en rendant compte, prennent les moyens de l'accomplir.

Le Referendum

Il semble que le Conseil législatif, d'accord avec les amis du Power, comme toujours, ait eu l'intention de donner à ces bons amis une sorte de vengeance contre ceux qui ont demandé la sanction populaire pour la concession à long terme des services d'utilité publique.

Les honorables conseillers ont dit aux citoyens de Montréal—peut-être pas en propres termes, mais en substance: "Ah! vous avez voulu le "referendum" pour le contrat du Power! Eh bien, nous allons vous le donner pour tout le reste. Vous ne pourrez plus faire d'emprunts pour votre aqueduc, pour le service de tuyaux à haute pression, pour les voies aériennes du Grand Tronc, qu'après avoir été autorisés par les électeurs propriétaires!"

Et les échevins de la majorité du conseil de ville riaient dans leur barbe.

L'imposition du referendum pour ces emprunts équivaut à un refus formel d'autorisation de la part du Conseil législatif.

Car la ville est, par sa charte même, autorisée à les faire après un vote des électeurs propriétaires, et c'était pour éviter les frais d'une consultation populaire, lorsque, d'ailleurs, aucune opposition ne se manifestait dans l'opinion publique, que l'on demandait des pouvoirs spéciaux dans le bill.

Ce que le Conseil législatif nous accorde, nous le possédons déjà et n'avons pas à lui en savoir gré.

Mais en ce qui concerne l'emprunt pour l'agrandissement de l'aqueduc, l'action du Conseil législatif prend une forme qui indique bien l'absence de tout autre motif que celui de venger le Power des mauvais traitements

Les commis-voyageurs

Le gouvernement McBride vient de déposer devant la législature de la Colombie Anglaise un projet de loi abolissant la taxe imposée sur les commis-voyageurs des autres provinces et de l'étranger qui venaient prendre des commandes dans la province du Pacifique.

Mais on y conserve la taxe sur les commis-voyageurs vendant du tabac et des liqueurs alcooliques.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

La taxe provinciale de Québec sur les voyageurs de maison de commerce n'ayant aucun établissement au Canada ayant aussi été abolie par une loi de la présente session, il ne reste plus que la province de l'Île du Prince Édouard, dont la législature siège en ce moment, qui n'ait pas encore exécuté l'entente conclue à ce sujet à la conférence inter-provinciale de l'été dernier.

Affligées de Catarrhe-Vie Était Devenue un Fardeau.

Pe-ru-na Employé en Dernier Ressort, Amène Guérison Complète.



MME F. CARR

La Guérison de Mme Carr par l'Emploi du Pe-ru-na. Après qu'elle avait essayé en Vain les Meilleurs Traitement Médicaux, c'est pas une Petite Surprise pour ses Nombreuses Amies.

Une fois de plus en bonne santé et d'une ancienne affection avait complètement disparu. "Aujourd'hui je n'accepterais pas 1000 dollars en échange de ce que cette grande médecine a fait pour moi." Beaucoup de femmes doivent leur vie à Pe-ru-na. Beaucoup plus de femmes encore doivent leur santé à Pe-ru-na. Une multitude de femmes dans tout le Canada emploient le Pe-ru-na comme remède et comme remède pour les troubles catarrhiques et les rhumes. Nous avons dans nos collections un grand nombre de lettres de femmes reconnaissantes qui ont été soulagées par le Pe-ru-na et la permission de publier ces lettres. Le Catarrhe ne serait pas une telle pour la race humaine si les gens en souffraient la nature à fond. Le Catarrhe est une maladie qui se développe jamais toute seule, mais plus elle est négligée et plus elle s'enracine. On devrait la traiter de suite pour l'empêcher d'empêcher sur les organes vitaux.

Mme F. Carr, Vineland, Ont., Canada écrit:

"Depuis plusieurs années j'étais affligée d'un catarrhe qui me rendait la vie très lourde. "La toux qui accompagnait cette maladie était terrible. "Je me suis étendue finalement et j'étais dans un état misérable. "J'essayai différents remèdes et le meilleur traitement médical mais tout cela en vain. Enfin, et en dernier ressort, j'essayai le Pe-ru-na sur la recommandation de ma sœur à Hamilton. "Je pouvais voir une amélioration constante et après avoir pris quatre bouteilles de cette précieuse médecine je me sentais

Avant d'acheter votre chapeau de Pâques, venez et voyez nos dernières créations en articles pour cheveux. Le plus joli chapeau regardera mal, si les cheveux sont négligés. Nos Pompadours n'ont pas d'égal en élégance et apparence naturelle.

Notre Pompadour Patent --- \$3.00
Notre Pompadour Leader --- 4.00
Notre Pompadour Idéal --- 5.50
Notre Pompadour Geisha --- 7.50
Notre Pompadour Antoinette --- 9.00

Le plus grand assortiment de "rouleaux de cotés" (switches) \$1.25 en montant. Venez et voyez les frises, faces couronne, jolies et élégantes; elles transforment instantanément une coiffure ordinaire, en une du plus haut chic. \$3.00 en montant. 286-ma-j-s-n-R

John Palmer & Son LIMITED
103, 105, 107 Notre-Dame-Ouest,
TEL. MAIN 391

Voilà Pâques qui arrive!

Avant d'acheter votre chapeau de Pâques, venez et voyez nos dernières créations en articles pour cheveux. Le plus joli chapeau regardera mal, si les cheveux sont négligés. Nos Pompadours n'ont pas d'égal en élégance et apparence naturelle.

Notre Pompadour Patent --- \$3.00
Notre Pompadour Leader --- 4.00
Notre Pompadour Idéal --- 5.50
Notre Pompadour Geisha --- 7.50
Notre Pompadour Antoinette --- 9.00

Le plus grand assortiment de "rouleaux de cotés" (switches) \$1.25 en montant. Venez et voyez les frises, faces couronne, jolies et élégantes; elles transforment instantanément une coiffure ordinaire, en une du plus haut chic. \$3.00 en montant. 286-ma-j-s-n-R

John Palmer & Son LIMITED
103, 105, 107 Notre-Dame-Ouest,
TEL. MAIN 391

Voilà Pâques qui arrive!

Avant d'acheter votre chapeau de Pâques, venez et voyez nos dernières créations en articles pour cheveux. Le plus joli chapeau regardera mal, si les cheveux sont négligés. Nos Pompadours n'ont pas d'égal en élégance et apparence naturelle.

Notre Pompadour Patent --- \$3.00
Notre Pompadour Leader --- 4.00
Notre Pompadour Idéal --- 5.50
Notre Pompadour Geisha --- 7.50
Notre Pompadour Antoinette --- 9.00

Le plus grand assortiment de "rouleaux de cotés" (switches) \$1.25 en montant. Venez et voyez les frises, faces couronne, jolies et élégantes; elles transforment instantanément une coiffure ordinaire, en une du plus haut chic. \$3.00 en montant. 286-ma-j-s-n-R

John Palmer & Son LIMITED
103, 105, 107 Notre-Dame-Ouest,
TEL. MAIN 391

Voilà Pâques qui arrive!

Avant d'acheter votre chapeau de Pâques, venez et voyez nos dernières créations en articles pour cheveux. Le plus joli chapeau regardera mal, si les cheveux sont négligés. Nos Pompadours n'ont pas d'égal en élégance et apparence naturelle.

Notre Pompadour Patent --- \$3.00
Notre Pompadour Leader --- 4.00
Notre Pompadour Idéal --- 5.50
Notre Pompadour Geisha --- 7.50
Notre Pompadour Antoinette --- 9.00

Le plus grand assortiment de "rouleaux de cotés" (switches) \$1.25 en montant. Venez et voyez les frises, faces couronne, jolies et élégantes; elles transforment instantanément une coiffure ordinaire, en une du plus haut chic. \$3.00 en montant. 286-ma-j-s-n-R

John Palmer & Son LIMITED
103, 105, 107 Notre-Dame-Ouest,
TEL. MAIN 391

Voilà Pâques qui arrive!

Avant d'acheter votre chapeau de Pâques, venez et voyez nos dernières créations en articles pour cheveux. Le plus joli chapeau regardera mal, si les cheveux sont négligés. Nos Pompadours n'ont pas d'égal en élégance et apparence naturelle.

Notre Pompadour Patent --- \$3.00
Notre Pompadour Leader --- 4.00
Notre Pompadour Idéal --- 5.50
Notre Pompadour Geisha --- 7.50
Notre Pompadour Antoinette --- 9.00

REVUE MONDAINE

VIOLENT INCENDIE

\$120,000 de dégâts. — Trois pompiers blessés.

Toronto, 11. — Un incendie a complètement détruit l'édifice de la "Toronto Plate Glass Importing Co." rue Victoria, hier. Le feu prit naissance au rez-de-chaussée, de l'établissement, qui en une demi-heure fut complètement détruit.

Le foyer de l'incendie, se trouvant dans le magasin aux verres et autres matières inflammables, rendit le travail des pompiers inutile. Ceux-ci, cependant, luttèrent avec ardeur contre le feu, jusqu'à l'écroulement des murs.

Plusieurs petits pavillons se trouvant au nord du bâtiment détruit, et l'édifice à cinq étages de la "Crown Life" se trouvant au sud, ont pu être sauvés, grâce aux valeureux efforts des pompiers. L'hôpital St. Michael, qui est situé en arrière, fut constamment menacé, et plus d'une fois, il sembla sur le point de prendre feu. Heureusement, tout danger put être écarté.

Trois pompiers ont été blessés par la chute des murs; ce sont : MM. Crawford, capitaine, Smith et Dean.

L'édifice était la propriété de MM. Hill et Rutherford. Les pertes totales sont estimées à \$120,000. Il y a une assurance de \$50,000 sur les marchandises, \$10,000 sur la machinerie et \$40,000 sur l'édifice. Ces assurances portent sur les compagnies suivantes : "Royal", "Atlas", et la "London Mutual Fire Insurance".

FEU M. J. S. PERRAULT

(Par dépêche spéciale.)
Arthabaska, 11. — Les obsèques de feu M. J. S. Perrault, avocat, ont eu lieu samedi matin à 9 heures à l'église d'Arthabaska.

Le deuil était conduit par les 5 fils du défunt, MM. Jos., Edouard, Gustave, Rodolphe, Antonio et Lorenzo; par ses neveux, M. Eugène Tarte, de Montréal, et M. le docteur François de Martigny, de Montréal, et M. J. E. Blondin, médecin.

Parmi les personnes formant le cortège, nous citons : l'hon. juge Albert Malouin, MM. Louis Laverne, M. P., Eugène Crépau, avocat, C. R. J. E. Méthot, avocat, C. R. P. H. Côté, notaire, Adolphe Poisson, notaire et homme de lettres, M. P. T. Savoie, M. P., le docteur Garneau, de Plessisville, MM. P. J. Chartrand, comptable de Montréal; Albert et Jean-Charles Gagné, avocats de Québec; Adolphe Leduc, avocat, de Montréal, représentant l'Association Catholique de la jeunesse canadienne française; Edgar Laliberté, notaire, de Warwick, le docteur Massicotte, M. Napol. Laliberté, avocat, de Dawson; Romuald Paradis et Wilfrid Laliberté, avocats de Victoriaville, etc., etc.

Après la cérémonie funèbre, le corps fut déposé dans un charnier attenant à l'église. L'inhumation sera faite au printemps, dans le cimetière de la paroisse.

MORT D'UN JOURNALISTE

Nous apprenons le décès de M. Zottique Lefebvre, rédacteur de la "Presse".

M. Lefebvre est décédé, hier matin, à l'âge de 47 ans. Il a succombé à une congestion pulmonaire dont il souffrait depuis une quinzaine de jours.

Le défunt laisse après lui une femme et quatre enfants, dont l'aîné est âgé de 11 ans.

M. Lefebvre était l'un des plus anciens journalistes canadiens-français de Montréal.

Il fut employé successivement à "l'Étendard", au "Monde", à la "Parole" et à la "Presse".

Les obsèques auront lieu, mercredi matin, à l'église St-Eusèbe, dans la paroisse du défunt, qui demeurait chez son père, M. Albert Lefebvre, 461 rue Frontenac.

Nous prions la famille d'accepter nos sincères condoléances.

A WESTMOUNT

Assemblée spéciale du conseil. — Augmentation du pouvoir d'emprunt. — Félicitations au juge Cross.

Le conseil municipal de Westmount s'est réuni, hier soir, en assemblée spéciale. On sait que le conseil demandait à la Législature divers privilèges, entre autres, quant à la compagnie de l'eau. Or, toutes les clauses qui avaient rapport à la "Montreal Water & Power Co." ont été renvoyées. De sorte que l'échevin McGowan, qui était à Québec pour défendre le bill se vit offrir en compensation une augmentation du pouvoir d'emprunt de 15 à 20 pour cent de la propriété foncière, cette faveur devant permettre aux citoyens de Westmount, d'obtenir à la question.

M. McGowan faisant son rapport que l'argent obtenu ainsi pourrait servir à l'achat d'un superbe parc dans la montagne ou à tous autres travaux que demanderait la population. Dans tous les cas, cette augmentation du pouvoir d'emprunt ne donne aucun pouvoir plus grand au conseil, puisqu'il ne peut emprunter plus de \$5,000 sans en référer au peuple. Le nouveau règlement contient aussi une clause qui oblige le conseil à consulter le peuple sur tout contrat important.

Après une discussion assez longue, la demande d'augmentation à la Législature fut votée; mais chacun des échevins crut bon de poser nettement ce principe: Pas un sou de cet argent supplémentaire ne sera dépensé pour un parc ou pour autre chose avant que la question de l'eau ne soit réglée.

Sur proposition de l'échevin Tremblay, on adopte une résolution de félicitations à l'adresse de l'ex-maire Cross élevé à la magistrature.

Et l'assemblée s'ajourne.

MORT NATURELLE

Le coroner McMahon a disposé hier après-midi du corps du malheureux Raoul Rousseau, décédé samedi dans la voiture de la prison, en arrivant à la morgue.

LE CONSEIL ET LA DISETTE D'EAU

LES ECHEVINS DECIDENT DE REFERER A L'ASSOCIATION DES ASSUREURS ET AU CONSEIL DU BOARD OF TRADE LE RAPPORT DE M. JANIN SUR LES AMELIORATIONS D'LAQUELLE.

La séance du conseil s'ouvrit hier par une discussion sur la disette d'eau, selon qu'on s'y attendait. Cette discussion fut provoquée par la lecture du rapport de M. Janin, à l'ultimatum des assureurs, rapport que nous publions dans une autre colonne et qui est très intéressant à consulter, et aussi par la lecture de la lettre suivante du conseil du Board of Trade:

Board of Trade, Montréal.
Hon. L. O. David, Greffier de la Cité, Monsieur,
La dernière disette d'eau à Montréal a décidé les membres de notre conseil à s'enquérir du conseil de ville, au sujet des risques considérables d'une conflagration et des conséquences, au point de vue hygiène, causées par une telle disette d'eau. Notre conseil se rend compte de la gravité de la situation et condamne toute négligence qui en a été la cause; il est cependant d'opinion que les autorités municipales font tout leur possible pour faire face à la situation actuelle, et n'approuve pas l'agitation qu'on pourrait faire autour d'un état de choses si regrettable.

Le conseil est cependant profondément intéressé dans l'alimentation d'eau de la ville, pour l'avenir. On sait que pendant les dernières années, Montréal s'est développé considérablement en étendue et en population — et qu'il faut faire à notre aise des améliorations plus que sérieuses pour rencontrer les exigences de ce développement.

Le conseil du Board of Trade demande donc au Conseil de Ville de réviser toute la question d'améliorer notre aqueduc à une commission d'experts, auxquels seront soumis tous les plans que le conseil a actuellement en mains. Nous demandons enfin que cette commission spéciale fasse rapport de tout plan suffisant pour alimenter Montréal et toutes ses annexes futures.

GEO. HADRILL, Secrétaire.

L'échevin Gallery demanda à l'échevin Clearhue si, au cas où la com-

pagne MacDougall eut en sa pompe prête à être installée en temps, les usines de l'aqueduc eussent été prêtes pour cette installation. L'échevin Clearhue répondit dans l'affirmative.

L'échevin Sadler demanda si la Ville avait réellement protesté la compagnie MacDougall en juin dernier, et si ce projet avait été approuvé par les avocats de la cité. La réponse fut encore dans l'affirmative. L'échevin Sadler demanda alors s'il n'y avait pas mieux valu pour M. Janin, faire son rapport de telle sorte que le public et les compagnies d'assurance fussent sous l'impression que nous pouvions fournir un approvisionnement de 50,000,000 de gallons par jour dans un an ou 18 mois, plutôt que de leur dire que la construction complète du nouvel aqueduc prendrait au moins trois ou quatre ans.

L'échevin Clearhue répondit que cela était mieux de mettre la situation sous son véritable jour, et que du reste tout le monde comprenait qu'avec la nouvelle pompe, notre approvisionnement quotidien monterait aisément à 40,000,000 de gallons, ce qui serait encore plus que l'approvisionnement actuel.

L'échevin Gallery demanda aussi dans combien de temps nous aurions le referendum au sujet de l'agrandissement de notre aqueduc.

L'échevin Naud déclara que l'opinion de plusieurs experts valait mieux que l'opinion d'un seul homme, si expert qu'il fut. Il déclara avoir consulté plusieurs ingénieurs, qu'il était possible d'avoir de l'eau en quantité beaucoup plus rapidement et à meilleur marché que par le système préconisé par l'ingénieur de l'aqueduc. C'est pourquoi il se déclarait en faveur de la nomination d'une commission d'experts.

L'échevin Clearhue s'étonna de voir l'échevin Naud si éloquent au Conseil, alors que dans les réunions de la commission, il n'a jamais rien à dire. L'échevin Naud répondit que peu, mais il fut décidé de transmettre tous les documents au sujet de la question de l'eau à l'association des assureurs et au conseil du Board of Trade.

IL TUE SA BELLE-MERE

Georges Goyette devra répondre à l'accusation de meurtre.

Port Henry, N. Y., 11. — Georges Goyette est actuellement dans de mauvais draps; il est accusé d'avoir assassiné sa belle-mère, Mme Thos. Daley.

Le 7 février dernier, à Moriah Centre, non loin d'ici, le révérend M. Walker célébra le mariage de Georges Goyette, avec Kathryn Daley, et de Mlle McGowan, de Saranac Lake. Les parents de Mlle Daley s'opposaient au mariage de leur fille, avec Goyette. Les deux jeunes gens s'épousèrent donc en secret. Goyette emmena sa jeune femme chez lui, à Moriah Centre, et lui défendit de voir ses parents. Thomas Daley, fr. de la fugitive, vint chez Goyette, le samedi, 23 février, après avoir appris le mariage clandestin. Il obtint de Goyette que sa sœur Kathryn pourrait voir sa famille. Goyette, le lundi suivant, conduisit la jeune mariée chez les Daley, à Witherbee, près de Mineville, et à cinq milles d'ici. Il lui permit d'y rester jusqu'au mardi soir (26) alors qu'il devait venir la chercher pour la ramener à Moriah.

Son retour chez les Daley, cependant, fut loin de le satisfaire. Sa femme ne voulut plus le suivre. C'est alors qu'après avoir essayé de la ramener par la force de la loi et n'y pouvant parvenir, il s'empara de sa carabine et tua sa belle-mère, il manqua heureusement à sa belle-sœur, et quelques policiers qui voulaient l'arrêter.

A onze heures du soir, il remit son arme au shérif, A. S. Springs, de Port Henry, après avoir longtemps menacé le policier de lui flanquer la cervelle.

Madame Daley mourut le lendemain matin, vendredi, 1er mars.

Il avait fallu parlementer longtemps avec Goyette pour amener sa soumission. Caché dans un fourré, sur les confins du village, il tenait ses nombreux poursuivants à distance. Il se rendit parce qu'il ne voulait pas tuer son frère Frank, qui se tenait constamment près du shérif. Goyette a retenu M. Hays pour sa défense.

LA SAINT-PATRICE

Le banquet au Windsor. — La formation d'une ligue irlandaise.

Il est fortement question parmi les membres des diverses sociétés irlandaises de la formation d'une association qui aurait pour but de promouvoir l'influence irlandaise dans le monde politique. Le projet sera étudié sérieusement à une assemblée qui sera tenue prochainement en cette ville et à laquelle assisteront des représentants des sociétés irlandaises. Ceux qui ont lancé ce mouvement en faveur d'une ligue active sont bien connus; on refuse toutefois de donner quelque renseignement, en attendant du moins que les officiers des sociétés se soient rencontrés.

Tous les préparatifs de la fête de Saint-Patrice, qui aura lieu le lundi, 18 mars, sont terminés, et hier matin, le comité d'organisation a annoncé que les orateurs au banquet donné le soir même à l'Hôtel Windsor, seraient l'hon. Rodolphe Lemieux, l'hon. juge Taschereau, MM. Joseph Downey, député; Monk, député; J. P. Dunn, d'Ottawa et plusieurs autres.

Les rangs de la procession se for-

meront après la messe chantée à l'église Saint-Patrice. La procession défilera par la rue Craie jusqu'à l'avenue Papineau, de cette rue à la rue Ste-Catherine, pour se rendre de là à la rue St-Alexandre, où tous se sépareront.

UN BEAU "SEND OFF"

Les amis du docteur J. A. Mireault vont lui souhaiter un bon voyage.

Nombreux étaient les amis du docteur J. A. Mireault qui sont allés le reconduire, hier soir, à la gare où il prenait le train pour New-York, pour ensuite s'embarquer à bord de "La Savoie" en destination de l'Europe. Le Dr Mireault s'en va compléter des études déjà commencées sur l'orthopédie; il sera absent deux ans. Il visitera les principaux hôpitaux de France, de Suisse et d'Autriche.

Joué hier soir, dernier, il avait été l'hôte d'amis intimes, samedi soir, il était l'été en grand, au club Lafontaine.

Parmi ceux qui étaient à son départ, mentionnons MM. les docteurs T. Bruneau, G. Dupont, Albert Lassalle, J. N. Roy, Lafontaine, Gaston Maillet, A. Beauchamp, MM. E. Mille Beauchamp et G. E. Fontaine, avocats, M. L. E. Oulmet, Odilon Dupuis, M. le notaire Laroche, M. C. Melançon et autres.

Bon et heureux voyage à notre excellent et studieux ami.

Jeudi soir, dernier, le comité de la messe chantée à l'église Saint-Patrice. La procession défilera par la rue Craie jusqu'à l'avenue Papineau, de cette rue à la rue Ste-Catherine, pour se rendre de là à la rue St-Alexandre, où tous se sépareront.

PROCES PAR JURY

Mme Goldberg réclame \$34,000 de dommages de la compagnie des tramways.

On a commencé, hier matin, l'ins-truction d'un procès intéressant devant un jury présidé par l'hon. juge Lafontaine.

Mlle B. Goldberg réclame \$34,000 de dommages pour lésures corporelles graves reçues au cours d'un accident survenu le 27 août dernier.

En descendant d'un tramway, la demanderesse tomba face contre terre; depuis elle a perdu l'ouïe, la vue, l'odorat et le goût.

L'avant-midi s'est passé à former le jury, et à résoudre une objection soulevée par un des jurés.

UN VIEUX DE LA VIEILLE

(Correspondance spéciale.)
Châteauguay, 11. — M. Baptiste-Jean-Marie Couillard, de Châteauguay-Bassin, est décédé le 5 du courant, à l'âge de 78 ans. Il a succombé à la phthisie qui le minait depuis une dizaine d'années.

Durant cinquante ans il pilota des radeaux dans les rapides du Saint-Sauveur, et jamais aucun accident ne lui arriva dans sa longue carrière de marin.

A la famille du regretté défunt, nous offrons nos sincères sympathies.

RAISONNEZ

Hémorroïdes guéries privément à domicile, sans douleur ni opération.

UN PAQUET D'ESSAI ENVOYE GRATUITEMENT PAR LA POSTE.

Le résultat de l'irritation d'une membrane, ne peut être guérie avec un couteau, mais en chassant la cause de l'irritation.

Quelle plus naturelle guérison y a-t-il qu'un baume fort et bienfaisant, qui rapportera la vie dans les tissus bien malades? Ceci est l'action des Pyramid Pile Cure. Les petits suppositoires se fondant dans les membranes fébriles, guérissent les ulcères, chassent l'inflammation et remettent le rectum dans sa position normale. Ce résultat est obtenu sans douleur et sans perdre une minute de vos précieux journaux. Le traitement s'applique à domicile, dans votre chambre. Le remède est notre propre préparation et notre nom est la garantie de son authenticité.

Des milliers de cas similaires au suivant pourraient être cités pour prouver nos dires.

"J'ai essayé l'échantillon que vous m'avez envoyé. Après l'avoir utilisé, j'ai acheté une boîte de 50 cts. Les résultats furent immédiats, ce qui me surprit beaucoup, je vous l'assure. J'avais vu une douzaine des meilleurs docteurs, ce qui me coûtait très cher, sans aucun résultat. J'étais affligé de ce mal, depuis 20 ans. Je fus à l'hôpital pendant longtemps et je le quittai physiquement brisé. Je vous dois une dette de reconnaissance. Je crois que les hémorroïdes seraient bannies de l'humanité et deviendraient inconnues, si les personnes qui en sont affligées voulaient seulement dépenser de 50c à \$1.00 dans les Pyramid Pile Cure. Leur action rapide les rend extrêmement favorables aux gens impatients. Je suis sincèrement votre, George H. Bartlett, Mattapan, Mass."

Peu importe que votre cas soit des plus graves, nous voulons vous guérir. Si vous voulez un paquet d'essai, pour que vous puissiez avoir la preuve de leur mérite, nous serons heureux de vous l'envoyer à votre nom et adresse immédiatement. Vous déciderez vous-même si vous pouvez vous passer du traitement. Pyramid Drug Co., 81 Pyramid Bldg., Marshall, Mich.

Tous les pharmaciens vendent les Pyramid Pile Cure, juste les mêmes que l'échantillon, à 50 cts la boîte.

DANS DE MAUVAIS DRAPS

Le gérant d'une succursale de la Banque de Commerce sous le coup de graves accusations.

Toronto, 11. — Une nouvelle arrivée ici apprend l'arrestation à Av. de John A. Duncan, directeur de la "Canadian Bank of Commerce." Cette arrestation a été opérée par le chef de la Sûreté de Paris, Ont., M. McFarlane.

M. John A. Duncan est accusé d'avoir falsifié des livres et des documents appartenant à la banque. Il est allégué qu'en 1907 il porta un titre de \$17.90 à \$13,017.90 et le produisit ainsi dans les livres. Il aurait fait, en conséquence, les falsifications nécessaires pour que ce détournement passât inaperçu.

M. Alexandre Laird, directeur général de la "Canadian Bank of Commerce," n'a pu donner de renseignements complémentaires à notre représentant. Il a dit seulement savoir que des irrégularités ont été commises, mais c'est là tout ce qu'il connaît.

M. John A. Duncan était à la banque depuis vingt ans et il était considéré comme un homme d'honneur.

Il y a un peu plus d'un an qu'il fut envoyé à Av. comme directeur. Il devait être nommé en permanence, à la fin du mois.

VILLE ST-PAUL

Une nouvelle filature doit y être établie.

Il paraîtrait que la Mount Royal Spinning Co. s'établira dans la ville St-Paul après avoir négocié aussi avec Maisonneuve. Dans cette dernière ville, on semble vivement désappointé.

La compagnie vient d'acheter une douzaine d'acres de terre de la Montreal Suburban Land Company, et dès la fonte des neiges les travaux seront commencés. On croit que cinq vastes ateliers s'élèveront bientôt là.

Le main d'œuvre se recrutera dans St-Henri, dans le village Turcot, à la ville St-Paul, à Verdun, mais c'est surtout St-Paul qui en tirera les plus grands bénéfices.

PROCES

PAR JURY

Mme Goldberg réclame \$34,000 de dommages de la compagnie des tramways.

On a commencé, hier matin, l'ins-truction d'un procès intéressant devant un jury présidé par l'hon. juge Lafontaine.

Mlle B. Goldberg réclame \$34,000 de dommages pour lésures corporelles graves reçues au cours d'un accident survenu le 27 août dernier.

En descendant d'un tramway, la demanderesse tomba face contre terre; depuis elle a perdu l'ouïe, la vue, l'odorat et le goût.

L'avant-midi s'est passé à former le jury, et à résoudre une objection soulevée par un des jurés.

UN VIEUX DE LA VIEILLE

(Correspondance spéciale.)
Châteauguay, 11. — M. Baptiste-Jean-Marie Couillard, de Châteauguay-Bassin, est décédé le 5 du courant, à l'âge de 78 ans. Il a succombé à la phthisie qui le minait depuis une dizaine d'années.

Durant cinquante ans il pilota des radeaux dans les rapides du Saint-Sauveur, et jamais aucun accident ne lui arriva dans sa longue carrière de marin.

A la famille du regretté défunt, nous offrons nos sincères sympathies.

COLONIAL HOUSE
SQUARE PHILLIPS

Département des Soieries

LE NOUVEAU VELOURS CORDÉ "RADIEUX"

Un charmant nouveau tissu en rayures ombrées, effet de velours, absolument exclusif à nous.

Simple et ne se coupant pas avec un effet de soie riche et brillant, chaque nuance a une intensité et une étendue de couleur, que l'on trouve seulement dans les tissus des plus hautes marques.

Dans les nouveaux tons Parisiens de porcelaine anglaise (Wedgwood), Métallique, Gros Vert, Mordoré, Sultan, Fresque, Marine, Cérise, et Noir; prix la verge, \$3.00.

Étoffes à Robes de Couleur

Mousseline à Robes

Un choix de jolies variétés de mousselines à robes et d'étoffe imprimée de 35c à 60c la verge.

Challies Français

Riches nouveautés en Challies, points brodés en soie, \$1.00 la verge.

100 pièces de Challies de laine, stock tout nouveau, 55c à 65c la verge.

Etoffes Françaises et Anglaises

POUR COSTUMES

Maintenant en stock un grand assortiment des dernières productions, depuis 75c à \$2.00 la verge.

Eoliennes

Toutes les laines sont maintenant complètes en Mohairs, Serges, Draps, Popelines, Armures, Eoliennes, Crêpes, etc.

TOUTES D'EXCELLENTE VALEUR.

Blouses de Dames

Extrêmes nouveautés dans les Blouses de Dames en Lingerie et en Soie effet tailleur, telles que celles qui sont en montre dans la 5ème Avenue, à New-York.

Chaussures de Garçonnetts

Complet assortiment de Chaussures de garçonnetts, des meilleures manufactures, dans les cuirs et formes.

Bottines en veau, pointures 11 à 13 \$2.25
Bottines en veau, trépointe Goodyear, pointures 11 à 13 \$3.00
Bottines en veau, pointures 1 à 5 \$2.75
Bottines en veau, trépointe Goodyear, pointures 1 à 5 \$3.25
Bottines en "Veau" velours, trépointe Goodyear, pointures 1 à 5 \$3.50
Bottines en veau, acier brun, trépointe Goodyear, pointures 1 à 5 \$3.50
Bottines en poulie vernie, trépointe Goodyear, pointures 1 à 5 \$3.50

Département de la Quincaillerie

SPECIAL.
Bouilloires à poissons, articles garantis pas de seconds, régulier \$1.50 pour 85c
Bouilloires à poissons, articles garantis, pas de seconds, régulier \$2.75, pour \$1.50

POUDRE "OLD DUTCH" pour nettoyer les baignoires et évier; fait le gruit revenir comme neuf, prix pour la boîte d'une livre 10c
Planches brevetées recouvertes de feutre pour les manches, régulier 50c, pour 35c
Peinture liquide, mélange anglaise, prête à l'usage, chaque boîte garantie, toutes grandeurs et couleurs en main, à moitié prix.

Vieille cire anglaise pour planchers et broches à cirer.
Porcelaine, Jap a lac, Veneer liquide, la meilleure peinture émaillée, régulier 50c, pour 35c
Accessoires pour salles de bains, meilleures fabrications.

5 pour cent d'escompte pour argent comptant. Attention spéciale accordée aux ordres par la maille.

Nous sommes maintenant préparés à fournir les clients, de chèques de voyage, aussi bien que de mandats d'Express, jusqu'à n'importe quel montant. American Express Co.

HENRY MORGAN & CO., LIMITED. MONTREAL.

A MAISONNEUVE

La ville de Maisonneuve est en pleine campagne électorale.

Hier soir plusieurs comités ont été ouverts dans les différents quartiers et la lutte est très vive.

Voici les candidats:
Pour la mairie-Trefflé Bleau, Chs A. Prévost.
Pour l'échevinage:

Quartier Est—Alex Michaud, J. B. Adam.
Quartier Centre—Chs Bélanger, Clément Robitaille.
Quartier Ouest—Oscar Dufresne, Alfred Lambert.

Jeudi soir, on annonce une grande assemblée dans le comité de M. Lambert, et aussi deux assemblées contradictoires vendredi et samedi soir dans la salle de spectacle.

POSEURS D'ARBRES DE COUCHE

APPAREILS DE TOUS GENRES, ETC.

Estimés fournis volontiers pour équipement entier de moulins et fabriques.

MILLER BROS & TOMS, Montreal.

270 280 290 298 305 P-5-wil-6-7.

ERRIBLE EXPLOSION

Une chaudière d'une locomotive éclate, à Methuen, N. J.—Trois hommes tués. — Plusieurs blessés.

Methuen, N. J., 11. — L'explosion d'une locomotive a causé la mort de trois hommes et a entraîné Methuen comme un tremblement de terre, hier, quelques maisons même ont été incendiées.

Le train de marchandises quittant Jersey City à une heure du matin, allait à bonne vitesse, lorsque tout-à-coup, en arrivant devant la station, la chaudière de la locomotive fit explosion avec une force terrible. Deux lourdes pièces de fer, projetées de la chaudière, furent précipitées dans des maisons bordant la voie.

Les corps du mécanicien Sisher et du sergent Smith furent retrouvés à plus de cent pas du lieu de l'explosion. D'autres manœuvres furent également blessés mais peu dangereusement. Mlle Daisy Martin emportée au téléphone dans la station, a été renversée de sa chaise, par la force de l'explosion, et a reçu de graves blessures.

La plupart des wagons du convoi, ont été endommagés; le feu avait commencé à prendre dans les wagons transportant du charbon, mais on s'en rendit promptement maître.

Un commencement d'incendie, se déclara également dans des édicules où des pièces provenant de la locomotive avaient été projetées. Il n'y eut heureusement pas de suites graves.

Les lésions des maisons, dans un rayon de deux cents verges, ont été complètement ignorées.

Il faut ajouter

ATLANTIC CITY.

HOTEL RUDOLF

ATLANTIC CITY, NEW JERSEY.
Directement sur la plage, plans Euro-
péen et Américain, 400 chambres avec
bains, 100 suites, 100 appartements, au-
to-restaurant, 100 voitures particulières, té-
laphone dans les chambres, orchestre,
réunion mondaine hebdomadaire, pouvant
recevoir 1,000 personnes, tous spéciaux
pour les printemps.
CHAS. R. MYERS, Propriétaire.
276-ma-j-e.

JOSEPH FORTIER

FABRICANT PAPETER
Cote des Rues Notre-Dame et St-Pierre
(Cité-avant 254 rue St-Jacques)

A maintenance terminée l'installation de
nos ateliers de reliure, couture, imprime-
rie et d'attente. Toute commande que
vous voudrez bien lui confier sera exé-
cutée avec soin et promptitude.
Le fonds de livres blancs, papeterie,
fourniture de bureaux est des mieux as-
surés.
Votre visite sera chaleureusement ac-
cueillie.
276-ma-j-e.

Plaqué en Or, Argent

OU NICKEL
Tous genres d'ouvrage en or, argent,
couleur, en nickel, etc.
tellerie replaqué à très bas
prix.
RUBENSTEIN BROS.,
14 Rue Craig Ouest
Tél. Main 600.

Cadenas et Clefs à Aiguilles

Poinçons à Billets
The Hiram L. Piper Co., Ltd.
17 Rue Normand,
Entre les rues St-Pierre et McGill.
Phone Main 4001.

SOCIETE DE LA MATAWIN

41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

LA MATAWIN

Demandez un prospectus et renseignement
sur les terres, les mines,
etc., de la Province de Québec.
41 Edifice des Tramways,
MONTREAL.
288-ma-j-e.

DANS NOS THEATRES

AUX NOUVEAUTES

Brillante soirée hier à notre comé-
die française où un public élégant et
connaisseur était tenu en foule ap-
plaudir "La Comtesse Sarah". La
magnifique pièce de Georges Ohnet.
Dans un cadre luxueux et de décors
fort joliment dressés et très habile-
ment plantés, les cinq actes de "La
Comtesse Sarah" se sont déroulés de-
vant un public appréciable qui a
partagé son admiration entre la pièce
et ses talentueux interprètes.
M. Laskalle, qui opérait sa rentrée
après deux semaines d'absence, a
joué avec son autorité coutumière le
rôle du général de Canabailles, le
soldat-gentilhomme dont les succès
sur les champs de batailles aussi bien
que dans les salons ne se comptent
plus.

Le public a fait fête à l'excellent ar-
tiste. Le rôle de "Pierre Sévère", a
été joué par M. Peryn, un des plus beaux
succès. Il a déployé tout son talent
et a joué avec une absolue maîtrise
ce rôle d'un si délicat interprète.
Le "Colonel Merlott", c'est M.
Darcy qui a campé son personnage avec
art et vérité. "Léopold Frossard"
a été joué de charmante façon par
M. Cosset. M. Fleury, un amusant
"Pompéran", M. Valhubert, un élan-
gant "Capitaine Adhémar", et M.
Nym, un "La Livinière" du dernier
cliché complètent la distribution de
cette pièce.

Mlle Marguerite Ninove jouait "La
Comtesse Sarah O'Donnell", elle y a
été comme toujours, parfaite; elle a
eu des gestes, des accents de pas-
sion et de désespoir, qui ont valu à
la gracieuse artiste d'enthousiastes
applaudissements. "Hélène de Cy-
gne", c'était Madame Audiot-Marcel,
qui a revu avec plaisir et qu'on a
trouvé appréciée dans ce rôle d'ardente
tendresse. Mlle De Luy, une charman-
te "Mademoiselle Merlott" et tient
ce rôle à ravir. Madame Laroey
dans "Zoé de Pompéran" et Mlle Flo-
rian dans "Mme Smorden" portent
délicieusement d'adorables toilettes.

La mise en scène de "La Comtesse
Sarah" due à M. Dhavrol, est la per-
fection même et donne à la pièce un
mouvement et une vérité qui ne contri-
buent pas pour peu au succès.

Aux intermèdes on a applaudi Mlle
Demathia qui s'est fait entendre dans
les plus jolies choses de son répé-
toire.

A l'étude, pour la semaine prochai-
ne, "Colinette", une pièce historique
qui fera sensation et dont nous re-
parlerons.

THEATRE DE SA MAJESTE

On a donné hier soir l'admirable
version anglaise des "Misérables",
de Victor Hugo, par Wilton Lackaye.
Le traducteur lui-même joue admi-
rablement le rôle de Jean Valjean. La
pièce a été suivie fidèlement scène
par scène, il n'y a pas un iota de
changement et nous avons eu le plaisir
d'entendre du Hugo en anglais, par
une troupe plus que triée sur le vo-
let, complète de 40 personnes et dans
des décors absolument superbes. Tous
ceux qui ont vu les "Misérables" ou
les ont vu jouer, se souviennent des
serments de gorge et des larmes ab-
ondantes qui suivent. Ils ont éprou-
vé toutes ces émotions avec la splen-
dide interprétation de M. Lackaye.
Parmi les meilleurs artistes de la dis-
tribution se trouvent Melbourne Mac-
Dowell, le mari de la regrettable Ma-
rie Davenport, admirable dans le rôle
de Javert, Mlle Joséphine Sher-
wood, dans Cosette, etc. Ces repré-
sentations ont couronné toute la se-
maine ont attiré hier soir un public
de fins connaisseurs. C'est un gros
succès.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Si la pièce "Arizona" qu'on a don-
née pour la première fois à Montréal
hier soir est universellement connue,
il n'en demeure pas moins vrai que
c'est une des rares pièces qui attirent
des foules énormes à chaque repré-
sentation. Toutes les villes des États-
Unis et d'Angleterre ont acclamé ce-
te pièce fameuse et Edouard VII lui-
même, s'est complu dans ces repré-
sentations. C'est pourquoi l'Acadé-
mie était si remplie hier soir. L'au-
teur de ce drame est M. Auguste Tho-
mas, et la troupe qui l'interprète est
l'une des meilleures actuellement en
tourné. C'est de la création, celle de
M. Hollis E. Cooley. Les décors
sont magnifiques, ils ont été peints
d'après des paysages pris dans les
magnifiques vallées de l'Arizona, les
paradis terrestres de l'Amérique, et

FEUILLETON DU "CANADA"

LES DEUX MERES

PAR HENRI DATIN

(Suite) No 5

Intelligente, gentille, ses maîtresses
prenaient promptement en amitié la
nouvelle. A l'envi elle dévelop-
pait ses aptitudes et elle devint
bientôt une excellente écolière.

Hélas ! rien de pratique dans l'en-
seignement de l'établissement de la
Légion d'honneur. Toutes les filles
y sont élevées sur le même pied
comme si chacune d'elle devait avoir à sa
sortie vingt mille livres de rentes !

De là ces chutes fréquentes et le
nombre toujours croissant de ces de-
moiselles incapables de gagner leur
pain.

Suzanne Toulhier, excellente nature
au fond, chérissait ses parents et,
quoique se plaisant fort à Saint-Denis,
retournait chez eux avec bon-
heur à l'époque des vacances. Mais le
pénible spectacle des iniquités de sa
mère aux prises avec les duretés
de l'existence, ses perpétuels tri-
cassés d'argent, ne pouvaient
manquer de laisser leur forte en-
creinte sur son esprit. Dès lors,
dans la cervelle de l'enfant germa l'idée
d'échapper.

De bonne heure, elle montra un
gout prononcé pour la musique. Sa
voix d'un joli timbre, merveilleuse-
ment souple, cultivée avec soin par
sa maîtresse de chant, acquit à la
longue une ampleur remarquable, au
point de lui mériter les éloges d'un
professeur du Conservatoire, qui, à
la sortie de la distribution des prix
de l'établissement de la Légion

d'Honneur de Saint-Denis s'appro-
chant de la mère, lui dit :
— Votre fille, madame, a des dispo-
sitions très marquées pour le chant.
J'étais dans la salle et je viens de
l'entendre.

Comme le rouge du plaisir montait
au front de Suzanne et que sa mère
souriait s'inclinant devant le com-
pliment, le vieux dilettante poursui-
vit :
— Ce n'est point ici propos banal,
madame, et j'ai la prétention de ba-
paiser science mon jugement... De-
puis vingt ans professeur au Conser-
vatoire, j'ai quelque habitude des au-
ditions et, sans crainte d'erreur,
j'affirme que mademoiselle possède
les qualités essentielles pour devenir
une cantatrice...

— Oh ! monsieur...
— Eh ! parbleu, lui dit-elle, du
temps et du travail... Mais, pour
moi, le résultat est certain.
— Comme les deux femmes, un peu
surprises, échangeaient ces paroles,
— Tenez mes paroles pour véridiques
madame, et veuillez y réfléchir.
Puis, après un court arrêt :
— Si mademoiselle se décidait à en-
trer au Conservatoire, je serais heu-
reux de la recommander à mes col-
lègues et aussi de lui donner quel-
ques conseils.
— On ne saurait, monsieur, se mon-
trer plus aimable.
— Ou plus égoïste.
— Comment cela ?
— Dame ! en faisant de mademoi-
selle

c'est merveille de ce voir se dérou-
ler ces quatre actes si puissamment
émouvants dans un tel cadre. On
sort de là avec du patriotisme et de
l'art dans l'âme. Ce sera un gros
succès pour toute la semaine.

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS

"Les Aventures du Capitaine Cor-
coran" appartenant au genre de pié-
ces à spectacle. Elle est tirée d'un
roman d'Assolant qui rappelle beau-
coup les Voyages extraordinaires du
célèbre Jules Verne. Les auteurs
nous promettent à travers les splen-
deurs de l'Inde ils nous emmènent à
la recherche du Gourou-Karanttha, le
premier livre sacré des Indous. Ils
nous font admirer le dévouement et
le courage du capitaine Corcoran qui
protège la princesse Sita; ils nous
montrent l'ambitieux Rao qui trahit
les siens par désespoir d'amour; en-
fin, pendant deux heures et demie,
nous assistons à un défilé de ces pays
merveilleux.

L'interprétation est parfaite. Fi-
gon fait un Tapon-Vernouillet d'un
comique achevé. Scheler est bien le
fameux capitaine Corcoran, Marsol-
lais et bien français, c'est-à-dire plein
de pétulance et de courage. Lombard
a composé son personnage de Hat-
kins d'une façon supérieure. Maillet
et Soulier dans les deux matelots
Kerdoré et Acalou sont des modèles
digne colonel, Barelaki, Meusot, un
vieux Rao, un brave Indou fanatique
qui maudit son fils traître. Lorett,
St-Georges, Leurs, Petitjean, Dor-
mez, et Varennes forment un excel-
lent ensemble.

Mme Véro est une délicieuse prin-
cesse Sita. Dreycourt, une bien belle
reine Holkar. Magda-Simon, une pé-
tillante Georgette, et Mmes Marsol-
lais et Vertu, deux charmantes dames
amies.

Les tableaux sont truqués à mer-
veille. Nous devons adresser à M.
Parker le peintre, et à M. A. Beau-
pré, le chef-machiniste du théâtre,
nos sincères félicitations.

La mise en scène est due à M. J.
Carême; nous sommes heureux une
fois de plus de complimenter son au-
teur.

THEATRE FRANCAIS

Cette semaine, une troupe excellente
nous donne "Our Friend Fritz", qu'il
ne faut pas confondre avec l'Ami
Fritz. C'est une idylle de Leighard
Valley, où Joe Hartz, le célèbre thé-
âtre et acteur américain tient le prin-
cipal rôle. Il s'agit des amours de
Fritz et de Nora, interrompus par
l'intrusion du traître jaloux, Wayne
Nelson. Ce dernier a l'âme sordide,
et bas et voyant qu'il ne peut se
faire aimer de la délicieuse Nora, il
songe à la vengeance. Il commet un
péché et il l'accuse Nora. Celle-ci ne
peut se justifier et quitte son foyer.
Elle est retrouvée par la suite par
l'ami Fritz qui parvient à établir son
innocence, tout en faisant payer très
cher au traître Nelson, sa noirceur
d'âme. Il y a aussi de la musique
nouvelle autour de ce mélodrame.

Le public nombreux d'hier s'ac-
cablait de rires pour s'essuyer les yeux,
et s'essuyait les yeux pour rire à
gorges déployées. C'est un excellent
négo.

THEATRE ROYAL

Tout un essaim de jolies femmes qui
savent chanter et danser viennent
d'arriver au Royal et ont débuté hier,
ce sont les Mermettes, saluez-les, c'est
le gérant qui nous l'affirme et nous
le croyons sans peine puisqu'il nous
affirme n'avoir pas parcouru moins
de 40 pays différents pour trouver des
spécimens de beauté si différents. Tou-
te la représentation est faite de bur-
lesque du plus dernier cri. Le rideau
se lève d'abord sur une lutte pour
la Marie, puis sur les vacances d'un
politicien, deux actes peu banaux et
pas tristes, pour deux sous. Entre
ces deux tentatives fantaisistes, il y a
des acrobates, des contorsionnistes,
des chanteuses, des danseuses, et une
foule d'écloues du vaudeville qui ont
la rare spécialité de dénigrer les rôles
des vieux garçons les plus revêchés.

LE QUIMETOSCOPE

"Voici les printemps, mignonne."
"Oh les galants tout leur choix..."
Oh, aussi, les dames, plus jolies et
plus pimpantes, se rendent en plus
grand nombre au Quimétoscope. La
raison est simple bien qu'en quelque
sorte psychologique. C'est que les
printemps, on est d'excellente humeur
et que l'on recherche les hauts spec-
taculaires. Cela nous explique l'énorme
affluence d'hier aux deux premières
représentations du nouveau program-
me. On est sorti tellement enthousi-
aste.

CINEMATOGRAHE

Le Cinématographe nous offre cette
semaine, une belle reproduction des
tristes scènes de la Vierge. Depuis
la Vierge de berges jusqu'à l'Assom-
moir, toute la vie du Christ est mon-
trée avec un réalisme extraordinaire.
La fuite en Égypte, la Résurrection
de Lazare, Jésus au Temple, Jésus
devant Pilate, sont quelques-uns des
tableaux qui nous retraient toute la
vie du Christ. Ce touchant spectacle
est assurément un des plus beaux qui
se soient vus à Montréal depuis long-
temps. En outre de la Passion, nous
avons vu, dimanche soir, une foule de
vues nouvelles. "Le Duel", "Le Bal-
con de Bobby", "La Belle-Mère",
l'Espion, le Carnaval de la Course du
Policeman, etc., etc. Il nous faudrait
citer tout le programme pour expli-
quer tout ce qu'il y a de charme à
passer une soirée à la Comédie d'ha-
bitude, la salle était comble, hier soir.

LES PETITES ANNONCES DU "CANADA"

SITUATIONS VACANTES

OCCASIONS D'AFFAIRES

A VENDRE

A LOUER

ARGENT A PRETER

COMBUSTIBLE A VENDRE

A VENDRE

MARCHANDS DE PUPITRES

PERDU

CHAPITRE V

La dispartition d'un chef de famille,
en outre du chagrin des survivants,
amène forcément du changement dans
la situation de ces derniers.

Sans graves conséquences pécuniaires
pour un propriétaire, combien les
modestes souvent pour un industriel
ou un commerçant.

La mort de M. Toulhier fut pour les
siens un véritable désastre. Si sa
solde, depuis quelques années, avait
été élevée, avec les cinq cents d'offici-
ers afférents à son grade d'officier
de la Légion d'honneur, avait per-
mis à sa femme de faire de petites
économies, celles-ci se chiffraient à
peine par cinq ou six billets de mille
francs.

Rien de bien étonnant à un assés
piètre résultat. En effet, malgré l'en-
tente au régiment des deux frères et
de troisième fils à l'école militaire de
Saint-Cyr, ne fallait-il pas, de temps
à autre, leur garnir un peu la poche?
Et aux vacances, songer à l'habillem-
ent de Suzanne?

Lors du retour définitif de la jeune
fille chez ses parents, la mère avait
bien été dans l'obligation de lui ren-
voyer complètement sa toilette, puisque
l'uniforme si peu seyant de Saint-Denis
ne pouvait désormais lui être
d'aucune utilité.

Toutes ces dépenses de surcroît et
augmentation des charges courantes
de la maison en dépit du bon vouloir
de Mme Toulhier, l'avaient forcément
empêchée d'amasser le petit pécule
objet constant de ses rêves, et dans
son esprit particulièrement destiné à
la dot de Suzanne.

Quant aux garçons pensait-elle, ne
font-ils pas débrouiller, suivant
de la mère, en dépit du bon vouloir
de Mme Toulhier, l'avaient forcément
empêchée d'amasser le petit pécule
objet constant de ses rêves, et dans
son esprit particulièrement destiné à
la dot de Suzanne.

LES PETITES ANNONCES DU "CANADA"

SITUATIONS VACANTES

OCCASIONS D'AFFAIRES

A VENDRE

A LOUER

ARGENT A PRETER

COMBUSTIBLE A VENDRE

A VENDRE

MARCHANDS DE PUPITRES

PERDU

CHAPITRE V

LES PETITES ANNONCES DU "CANADA"

SITUATIONS VACANTES

OCCASIONS D'AFFAIRES

A VENDRE

A LOUER

ARGENT A PRETER

COMBUSTIBLE A VENDRE

A VENDRE

MARCHANDS DE PUPITRES

PERDU

CHAPITRE V

La dispartition d'un chef de famille,
en outre du chagrin des survivants,
amène forcément du changement dans
la situation de ces derniers.

Sans graves conséquences pécuniaires
pour un propriétaire, combien les
modestes souvent pour un industriel
ou un commerçant.

La mort de M. Toulhier fut pour les
siens un véritable désastre. Si sa
solde, depuis quelques années, avait
été élevée, avec les cinq cents d'offici-
ers afférents à son grade d'officier
de la Légion d'honneur, avait per-
mis à sa femme de faire de petites
économies, celles-ci se chiffraient à
peine par cinq ou six billets de mille
francs.

Rien de bien étonnant à un assés
piètre résultat. En effet, malgré l'en-
tente au régiment des deux frères et
de troisième fils à l'école militaire de
Saint-Cyr, ne fallait-il pas, de temps
à autre, leur garnir un peu la poche?
Et aux vacances, songer à l'habillem-
ent de Suzanne?

Lors du retour définitif de la jeune
fille chez ses parents, la mère avait
bien été dans l'obligation de lui ren-
voyer complètement sa toilette, puisque
l'uniforme si peu seyant de Saint-Denis
ne pouvait désormais lui être
d'aucune utilité.

Toutes ces dépenses de surcroît et
augmentation des charges courantes
de la maison en dépit du bon vouloir
de Mme Toulhier, l'avaient forcément
empêchée d'amasser le petit pécule
objet constant de ses rêves, et dans
son esprit particulièrement destiné à
la dot de Suzanne.

Quant aux garçons pensait-elle, ne
font-ils pas débrouiller, suivant
de la mère, en dépit du bon vouloir
de Mme Toulhier, l'avaient forcément
empêchée d'amasser le petit pécule
objet constant de ses rêves, et dans
son esprit particulièrement destiné à
la dot de Suzanne.

Lors du retour définitif de la jeune
fille chez ses parents, la mère avait
bien été dans l'obligation de lui ren-
voyer complètement sa toilette, puisque
l'uniforme si peu seyant de Saint-Denis
ne pouvait désormais lui être
d'aucune utilité.

Toutes ces dépenses de surcroît et
augmentation des charges courantes
de la maison en dépit du bon vouloir
de Mme Toulhier, l'avaient forcément
empêchée d'amasser le petit pécule
objet constant de ses rêves, et dans
son esprit particulièrement destiné à
la dot de Suzanne.

Quant aux garçons pensait-elle, ne
font-ils pas débrouiller, suivant
de la mère, en dépit du bon vouloir
de Mme Toulhier, l'avaient forcément
empêchée d'amasser le petit pécule
objet constant de ses rêves, et dans
son esprit particulièrement destiné à
la dot de Suzanne.

Lors du retour définitif de la jeune
fille chez ses parents, la mère avait
bien été dans l'obligation de lui ren-
voyer complètement sa toilette, puisque
l'uniforme si peu seyant de Saint-Denis
ne pouvait désormais lui être
d'

C'EST LA QUALITÉ--NON L'ÉPAISSEUR-- QUI FAIT LA DURÉE DES CLAQUES

Les **GRANBYS** sont légères,
agréables à porter, con-
fortables et surtout,
très durables.



UNE PAIRE DE CLAQUES GRANBY

durera aussi longtemps
que deux paires de
sortes communes.
Agréables à por-
ter. Difficiles à
user.

Les Claques Granby ont la durée du fer

PEINTURES QUI PEINTURENT



Pour Maisons et Planchers
SECHENT EN 8 HEURES
No 162 rue McGill, P. D. DODS & CO.

CHASSEURS et TRAPPEURS Ne vendez pas VOS PELLETERIES

Sans avoir auparavant consulté nos tarifs. Un homme vrai-
ment soucieux de ses intérêts ne doit rien négliger pour reti-
rer de sa marchandise le plus de bénéfice possible, et par
suite il doit rechercher tous les débouchés.

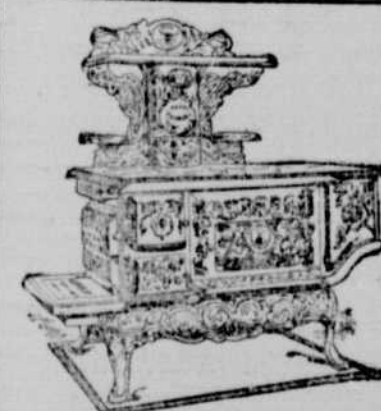
FAITES MIEUX ENCORE, ENVOYEZ NOUS LES.
Nous les évaluerons et vous les retournerons à nos frais si
notre offre ne vous convient pas, ce qui est bien peu probable.

REVILLON FRERES Ltée.

134 RUE MCGILL, - MONTREAL.
Maison fondée en 1723.

LES RIGUEURS DE L'HIVER

Exigent que vous preniez les précautions ordinaires



PROCEDEZ-VOUS
UN BON POELE

Nous sommes les agents des
plus grandes manufactures et
nous avons toujours en mains
un assortiment considérable
de poeles de toutes descrip-
tions.

Nos poeles sont les plus
beaux, les meilleurs et
les plus économiques.

Venez nous voir avant
d'acheter ailleurs.

The
Clanranagh Co.
NOTRE DAME & SÉVIGNES

288-1

LE LENDEMAIN DE LA DISETTE D'EAU

Texte de la réponse du surintendant du service des eaux à l'ultimatum
de l'Association des Assureurs Canadiens

Précis chronologique de la question de l'aqueduc de Montréal

Voici le texte du surintendant de
l'Aqueduc en réponse à l'ultimatum
de l'Association des Assureurs Cana-
diens au Conseil de Ville.

A sa séance d'hier, le Conseil munici-
pal a décidé que ce rapport, suivi
de l'historique de l'Aqueduc que nous
publions également ci-dessous, soit
transmis sans retard à cette associa-
tion et au conseil du Board of Trade.
Les assureurs canadiens se réunissent
cet après-midi, pour étudier et ap-
précier la réponse de M. Janin à leur
ultimatum. On trouvera dans une
autre colonne la discussion qui eut
lieu au Conseil à ce sujet. Voici le
texte de ces importants documents:

A M. le Président et à MM. les mem-
bres de la Commission de l'Aqueduc.

Messieurs,

Conformément à vos instructions,
j'ai l'honneur de vous soumettre les
réponses que j'ai à faire, en ce qui
concerne votre département, aux di-
vers paragraphes du rapport présenté
le 26 février dernier à l'Association
des assureurs canadiens, par l'inspec-
teur de cette association, M. Robert
Howe.

Sur le 1er item:

Il est exact que le 23 février der-
nier à 8 hrs 30 du matin la pompe
à vapeur Worthington No 3 du bas
niveau a dû être arrêtée en raison du
bris de la tige du piston et que le dé-
montage et le remontage de la machi-
nerie ainsi que la confection d'une
nouvelle tige ont duré jusqu'au 26
du même mois, à 4 hrs 10 p.m., pri-
vant ainsi pendant 80 heures l'appro-
visionnement de la cité d'une quantité
d'environ 8 millions de gallons d'eau
par jour. Je dis 8 millions au lieu
de 9, dont parle le rapport de M.
Howe, attendu que l'eau était ex-
cessivement basse dans l'aqueduc en
raison de la saison rigoureuse, l'ar-
rêt de la pompe à vapeur No 2 lais-
sant disponible environ 9 millions de
gallons d'eau pour la force motrice
hydraulique, les turbines No 1 et No
2 devinrent plus actives et porpé-
rent au moins un million de gallons
d'eau de plus par 24 heures durant
le dit arrêt de la pompe à vapeur No
2.

Il est exact qu'en raison de l'acci-
dent ci-dessus mentionné, la pression
dans le système du bas niveau baissa
notablement, mais le record des pres-
sions enregistré durant cette période
établait que cette pression fut tou-
jours suffisante pour tenir les con-
duites du district du bas niveau en
état de fournir de l'eau en cas d'in-
cendie, aux pompes à vapeur de la
brigade du feu. Les précautions que
nous avons prises pour maintenir
l'eau du bas niveau, nous ont permis
de tenir à peu près continuellement,
en cas d'incendie, à la disposition du
district du haut niveau, une pres-
sion d'environ 120 livres dans les
conduites qui sillonnent ce district.

La réponse au second item est du
ressort du département du feu.

Sur le 3e item: (Capacité de pom-
page)

Il est vrai qu'en mars 1904, un rap-
port de M. Howe recommandait l'ad-
dition d'une pompe à vapeur de 15
millions de gallons, mais nous avions
déjà recommandé précédemment une
addition au "plant" à vapeur, et le 8
novembre de la même année, j'étais
autorisé à préparer des spécifications
afin d'obtenir des soumissions pour
une pompe de 12 millions de gallons.
Ces soumissions furent reçues le 31
janvier 1905, et la construction et
l'érection de la dite pompe furent
adjudgées à la Compagnie John Mc-
Dougall Caledonian Iron Works, le
29 mai de la même année.

Malgré un protêt servi le 29 mai
1906 à la dite compagnie, la pompe
n'est pas encore actuellement érigée,
comme le constate M. Howe dans son
rapport.

Conformément à nos prévisions, cette
pompe de 12 millions de gallons
était destinée à constituer avec les
pompes Nos 1 et 2 un "plant" à va-
peur d'une capacité d'environ 34
millions de gallons suffisant, en cas
d'arrêt total du "plant" hydraulique
(ce qui n'a lieu que rarement et pen-
dant une courte période hivernale) à
approvisionner la cité pour la con-
sommation maximum actuelle que M.
Howe cite lui-même à 34 millions par
24 heures. Dans ces prévisions raison-
nables, la pompe actuelle No 3 con-
stituait seulement une réserve en cas
d'incendie à l'une ou l'autre des trois
autres pompes à vapeur.

L'accroissement de la consommation
d'eau et de la population desservie
par votre aqueduc nous avait néan-
moins montré, avant que M. Howe
l'ait signalé, la nécessité de pourvoir
à une installation d'une capacité su-
périeure.

C'est dans ce but que dès l'année
1903 nous avons mis à l'étude un
projet d'agrandissement de l'aqueduc
et de création d'un "plant" hydrau-
lique suffisant pour le pompage d'au
moins 50 millions de gallons d'eau par
24 heures.

Ce projet tiré en partie de celui qui
avait été des années 1873, 1894,
développé par des experts tels que
M. Louis Lesage, surintendant d'alors,
MM. Francis Howley, Keefer,

Vanier, etc., comme le moyen le plus
pratique et le plus économique de sa-
tisfaire aux besoins futurs de Mon-
tréal, vient, après une longue période
de vicissitudes administratives, d'a-
boutir devant la législature provin-
ciale à l'autorisation conditionnelle et
au vote des électeurs propriétaires
d'un emprunt de 2 millions de dol-
lars.

Si les électeurs comprennent les in-
térêts généraux de la ville, diligents
suffisamment pour la mise en
œuvre et l'achèvement de ce projet,
et si la nouvelle pompe non achevée
peut fonctionner prochainement, la si-
tuation de notre aqueduc sera d'ici à
trois ou quatre ans ou plus en état
de faire face aux besoins du présent
et d'un avenir raisonnablement éva-
lué; tout au plus, en attendant, au-
ra-t-on besoin de faire quelques per-
fectionnements au "plant" existant,
d'augmenter la capacité de nos chau-
dières afin d'assurer au besoin, l'us-
age simultané des 4 pompes à va-
peur et de poser de nouveaux tuyaux
d'ascension qui seront, du reste, né-
cessaires dans tous les cas. Au bas
notre après l'exécution du projet dont
il est fait mention plus haut, la ca-
pacité de notre plant hydraulique se-
ra de 50 millions de gallons, nonob-
stant le plant à vapeur qui restera en
réserve pour une capacité d'environ
43 millions de gallons.

Il est néanmoins évident que si l'ex-
écution de ce projet devait être retardée
il faudrait dès maintenant pour-
voir à la commande d'une nouvelle
pompe et d'une nouvelle chaudière à
vapeur en prenant les mesures néces-
saires pour que le temps de cette
transaction soit plus court que pour
la dernière.

Sur le 4e item: (Conduite Rue No-
tre-Dame) — Le racordement de la
conduite de 24 pouces coupée par la
gare Viger sera exécuté aux premiers
jours du printemps, ayant été avisés
vers la fin de septembre 1906 que des
fonds pour cette opération étaient
disponibles, nous avons fait les pré-
paratifs nécessaires pour commencer
dès que la saison le permettra.

Sur le 5e item: (Mise à l'épreuve
du feu du bâtiment des pompes). —
Une demande pour faire ce travail
sera faite incessamment par votre dé-
partement.

Sur le 6e item: (Système de haute
pression dans les bas quartiers con-
gestionnés de la cité). — La législa-
ture provinciale vient d'autoriser l'au-
torisation conditionnelle au vote des
intéressés d'emprunter 1 million de
dollars pour ce travail.

Respectueusement soumis.

GEO. JANIN,

NOTES CHRONOLOGIQUES ET HISTORIQUES

Précis chronologique de la ques-
tion d'accroissement de la force mot-
rice à vapeur ou d'agrandissement du
canal aqueduc de Montréal.

Cet agrandissement ayant pour but
de porter la force motrice hydraulique
à une capacité de pompage
d'au moins 50 millions de gallons par
jour.

1873, mars.—Rapport de M. Louis
Lesage, surintendant, recommandant
l'adoption d'un plan pour la construc-
tion d'un nouvel aqueduc latéral. A
celui qui dessert encore actuellement
la ville et qui devait augmenter le dé-
veloppement de la force motrice hy-
draulique et éviter l'usage coûteux de
la vapeur.

Les conclusions de ce rapport ont
été endossées par les plus éminents
experts tels que MM. J. B. Francis,
Walter Shanley, T. C. Keefer, etc.

1894, mars.—Rapport de M. Kee-
fer et Vanier, experts, recommandant
comme plus économique que l'addition
de nouvelles pompes à vapeur, la
construction d'un nouvel aqueduc,
comme ci-dessus.

1904, 5 janvier.—Rapport de M. Ja-
nin, surintendant, signalant au con-
seil la nécessité d'étudier un plan
non de construction nouvelle, mais
d'agrandissement de l'aqueduc.

Demande de fonds pour faire cette
étude.

1904, 10 février.—Rapport du mé-
me au maire Laporte, insistant sur
la nécessité de cette étude.

1904, 14 mars.—Nouveau rapport
pour demander les fonds nécessaires à
l'étude du projet.

P1904 8 novembre.—La force hy-
draulique restant la même, il devient
nécessaire d'ajouter au "plant" une
nouvelle pompe à vapeur de 12 mil-
lions de gallons, le surintendant est

LA BRONCHITE PEUT ÊTRE GUÉRIE

Le Sirop de Pin de Norvège du
Dr Wood le fera.

La bronchite est généralement le ré-
sultat d'un rhume causé par une tempéra-
ture inclemente ou d'avoir été mouillé et
c'est une dangereuse inflammation des
bronches.

Les symptômes sont: "Un serrement
à travers l'estomac, douleurs aiguës et
difficulté de respirer, sécrétions de phleg-
mes, premièrement blancs puis ensuite de
couleur verte ou jaune.

Une bronchite négligée est la cause la
plus générale de la consommation; aussi
guérissez-la de suite par le

SIROP DE PIN DE NOUVÈGE DU
DR WOOD.

Mme S. Fidler, Linton, N.B., écrit:—
"Je sens de mon devoir de vous infor-
mer que mon expérience du "SIROP
DE PIN DE NOUVÈGE DU DR WOOD"
Ma petite fille était bien malade d'une
bronchite et notre docteur fit tout en son
pouvoir pour la soulager, mais ne pou-
vait le faire pour un temps très court.
Mon mari lui fit donner de ce sirop et
et en acheta aussitôt trois bouteilles. Je
n'ai jamais vu de remède donner de si
grands soulagements en si peu de temps.
arrêta complètement l'inquiétante toux
et est maintenant guérie. Je suis si con-
tente que je ne puis exprimer ma recon-
naissance pour ce que le Sirop de Pin de
Norvège du Dr Wood, a fait pour nous.
Prix 25 cents, chez tous les marchands.
288-7-a-ou-wil.

autorisé à préparer des spécifications
et à demander des soumissions à cet
effet.

1904, 22 novembre.—Dans la de-
mande des crédits annuels, le surin-
tendant Janin signale de nouveau la
nécessité d'étudier l'agrandissement
de l'aqueduc.

1905, 31 janvier.—Ouverture des
soumissions pour la pompe à vapeur
de 12 millions de gallons.
1905, 28 février.—Présentation par
le surintendant Janin d'un rapport
contenant un devis estimatif des dé-
penses à faire pour agrandir l'aqueduc
et produire une force hydraulique
suffisante pour pomper au moins 50
millions de gallons.

Ce rapport établit que l'économie de
combustible résultant de l'exé-
cution de ce projet permettrait le
paiement de l'intérêt du capital de 2
millions de dollars et l'amortissement
du dit capital en moins de 40 années.

1905, 29 mai.—Le Conseil de Ville
adapte la construction et l'érection de
la pompe à vapeur de 12 millions de
gallons à la Cie J. McDougall Caledo-
nian Iron Works, de Montréal.

1906, 13 mars.—La Commission de
l'aqueduc demande au Conseil des
fonds pour l'étude du projet et sub-
séquemment \$2,000.00 sont votés à cet
effet.

1906, 29 mai.—Le surintendant Ja-
nin fait rapport que la pompe à va-
peur ci-dessus mentionnée, n'est pas
encore érigée.

1906, 4 juin.—Un protêt à cet effet
est signifié à la compagnie McDo-
gall.

1906, 12 décembre.—Adoption par
la commission municipale de législa-
tion, du projet d'emprunt de 2 mil-
lions de dollars pour l'exécution du
plan d'agrandissement de l'aqueduc
proposé par le surintendant Janin
dans son rapport du 27 février 1905.

Le Conseil de Ville endosse la réso-
lution susmentionnée de la Commis-
sion de législation.

1907, 26 février.—Le comité des
"bills privés" à la législature provin-
ciale sanctionne le projet d'em-
prunt ci-dessus mentionné, tel que
proposé par le Conseil de Ville.
C'est-à-dire sans clause pour référer le
dit emprunt au vote des électeurs pro-
priétaires.

1907, 23 février.—Bris de la pompe
à vapeur No 2 au bas niveau. Com-
mencement de réduction dans l'appro-
visionnement d'eau.

1907, 29 février.—L'Assemblée légis-
lative confirme le vote de son comité
des "bills privés".

1907, 7 mars.—Le Conseil Législatif
amende le projet d'emprunt sus-men-
tionné en subordonnant l'autorisation
au vote des électeurs propriétaires
de Montréal.

GEO. JANIN.

LE DEPUTE LAMOUREUX

Arrêté, il fournit une caution de
deux mille dollars. — Cette af-
faire de pot-de-vin.

(Correspondance Spéciale)

Boston, 11.—Secrètement mis en ju-
gement par le grand jury sur l'inculpation
d'avoir accepté un pot-de-vin, le
député S. John Lamoureux, de North-
Adams, a comparu hier après-midi de-
vant la chambre des causes criminel-
les de la cour supérieure, présidée par
le juge Brown. L'inculpé, qui était
accompagné de son avocat, le sénateur
Thomas F. Cassidy, a été relâché im-
médiatement après avoir fourni une
caution de \$2000, telle que demandée
par l'attorney de district qui était ré-
présenté devant le tribunal par son
adjoint, Maître Dwyer qui pria le juge
Brown de fixer le procès à lundi pro-
chain, expliquant qu'il était plus pré-
sident de se hâter, afin que la législa-
ture ne puisse ouvrir de son côté une
enquête au moyen de laquelle, comme
la chose s'est vue lors de l'affaire
Gethro, l'inculpé bénéficierait de la
loi des immunités législatives.

On voit ici avec quelle hâte fébrile
le ministère public veut procéder dans
cette affaire.

Le juge Brown n'a cependant pas
été de l'avis de Maître Dwyer, ne
compréhendant pas la nécessité de déran-
ger le rôle des causes.

Le procureur John B. Moran, qui se
trouvait aux côtés de son adjoint, se
leva alors et d'une voix faible, il ex-
pliqua au juge que le printemps der-
nier, le ministère public avait perdu
une cause précisément parce que l'in-
culpé, qui était un député, avait dans
l'intervalle qui s'était écoulé entre sa
mise en jugement et son procès ren-
du témoignage devant un comité de la
chambre, ce qui, selon la loi des im-
munités, l'avait mis à l'abri de toute
poursuite devant les tribunaux.

En conséquence la mise en ju-
gement dut être annulée.

Le juge Brown de nouveau dit qu'il
ne désirait pas donner préséance à
cette cause, et de son côté le sénateur
Cassidy, occupant pour la dé-
fense, déclara qu'il désirait que le
procès eût lieu le plus tôt possible.

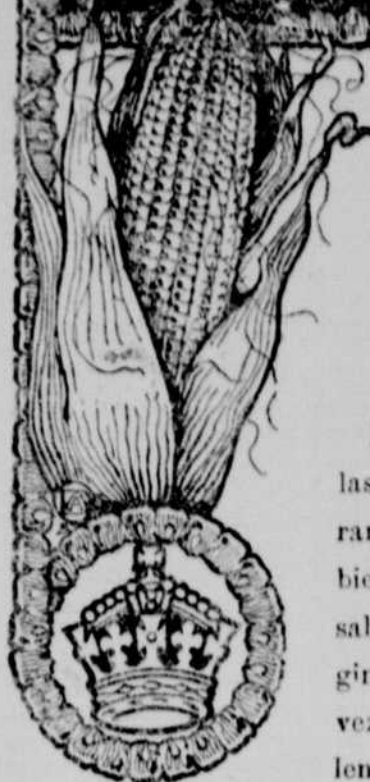
Finalement, le juge Brown refusa
Lamoureux, laissant cette question à
de fixer la date du procès du député
la discrétion des avocats des deux
parties qui chercheraient à s'entendre.

A l'ouverture de la séance de la
chambre basse du parlement du Mas-
sachusetts, le député Lamoureux, qui
est, comme on le sait, sous le coup
d'une grave accusation, a adressé la
parole à ses collègues pour protester
de son innocence. Les priant de ne
pas le juger avant que les tribunaux
aient statué sur son cas M. Il a ajouté
qu'il était la victime d'un complot
inique et méchant."

OBSEQUES CHEZ LES RELI- GIEUSES

Samedi matin, furent célébrées au
Monastère du Carmel, les obseques
de Sœur Marie de Jésus, née Henri-
ette Leclerc.
Mgr Racicot assistait au trône, et
la messe fut célébrée par M. l'abbé
Elie Auclair, assisté des abbés de La-
dans le sanctuaire: MM. les abbés

CROWN BRAND CORN SYRUP



Les Sucreries Pendant le Carême.

La grande quantité de mé-
lasse qui est consommée du-
rant le Carême montre com-
bien le sucre est indispen-
sable pour compléter un ré-
gime de poisson. Vous pou-
vez vous procurer une excel-
lente sucrerie, plus saine et

mieux préparée que la mélasse en achetant chez
votre épiciers du Sirop "Crown Brand." Ce
Sirop est bien fait, pur et son goût est agréable
et délicat.

En vente partout en boîtes de 2 lbs, 5 lbs, 10 lbs et 20 lbs.

THE EDWARDSBURGH STARCH CO., LTD.

Etablie en 1858

Usines à Cardinal, Ont.

288-1-y

Bureaux: Montréal et Toronto

Chevrier, Hébert, Kiernan, Pélaudeau,

etc.

mercredi matin, au Bon Pasteur, eut
lieu les funérailles de Sœur Ma-
rie de l'Ascension, fille de M. O. H.
Massicotte, Mgr Racicot, évêque de
Pogla, présidait la cérémonie funèbre.

NE PAS CONFONDRE

M. Arthur Brisebois, dont nous an-
noncions, hier, l'arrestation, comme
tenancier d'une maison de jeux, n'est
pas M. Arthur Brisebois, le restaura-
teur, domicilié à l'angle des rues No-
tre-Dame et Seigneur.

LE GENERAL BOOTH

Il est arrivé à Toronto. — Une ré-
ception chez le maire

(Dépêche Spéciale)

Toronto, 11.—Le général Booth,
commandant suprême de l'Armée du
Salut, est arrivé à Toronto, samedi
matin, et partira pour Montréal vers
la fin de la semaine.

Le vieux philanthrope est accompagné
de sa fille Eva, du colonel Higgins et
du brigadier Cox, son secrétaire pri-
vé.

Il fut reçu à la gare de Toronto,
par les principaux officiers de l'Ar-
mée, qui habitent le Canada. Vers
une heure, il y eut réception officiel-
le, dans les salons de l'hôtel munici-
pal.

A MELBOURNE

Richmond, 11.—M. William Desma-
rais a été élu maire de Melbourne, à
la dernière réunion du conseil de ville.
L'élection a été faite par acclama-
tion.

C'est la première fois, qu'un Cana-
dien-français occupe ce poste, depuis
la fondation de Melbourne.

M. W. Desmarais fut élu conseiller
en 1897; il est encore maintenant, le
seul membre de sa nationalité, au con-
seil de ville.

Nous félicitons sincèrement M. Des-
marais.

La Banque Provinciale du Canada

LETTRE DE CRÉDIT CIRCULAIRE,
valable dans toutes les parties du monde.

La Banque vend et achète des TRAITES et des
CHEQUES sur tous pays.

288-1

Imprimerie Perrault....

Le meilleur atelier
de Montréal pour
les impressions de
luxé et pour les
travaux de reliure.

73 St-Jacques

TUYAUX EN GRÉS

CIMENT PORTLAND

SPECIALITE

Outils et Outils pour cons-
truct u.s. Fourneaux divers
sés et Fermentés pour bâti-
ments, Edifices publics, etc.
Téléphones: Bell Main 4141
2220

MARCHANDISES EN

FER
de toutes espèces

CHOIX VARIÉ

de Peintures préparées des meilleurs
marques, Huiles, Vernis, Ais-
sés, Ferronnerie artistique, Coute-
rie, Articles de sport, etc., etc.
Téléphone Marchande 543

I. L. LAFLEUR,

362-366 NOTRE-DAME
MONTREAL

